



Direction Régionale de l'Environnement

ILE-DE-FRANCE
BASSIN SEINE-NORMANDIE



DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR1102013
« CARRIERE DE GUERVILLE »



AVRIL 2010

BIOTOPE Siège Social :
22, bd Maréchal Foch – BP 58 – 34140 Mèze
Tél : 04 67 18 46 20 – Fax : 04 67 18 46 29
e-mail : siegesocial@biotope.fr

BIOTOPE Agence Bassin parisien :
3/5 rue Lespagnol – 75980 Paris cedex 20
Tél : 01 40 09 04 37 – Fax : 01 40 09 16 74
e-mail : bassinparisien@biotope.fr

Sommaire

I.	LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE » ET LE RESEAU NATURA 2000	7
I.1.	CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »	7
I.1.1.	Origine et contenu	7
I.1.2.	Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français	8
I.1.3.	La loi DTR et Natura 2000	8
I.2.	LE COMITE DE PILOTAGE	9
I.3.	LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)	9
I.3.1.	L'élaboration du document d'objectifs	9
I.3.2.	La mise en œuvre du Docob	10
I.4.	LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	11
I.4.1.	Les contrats	11
I.4.2.	La Charte Natura 2000	13
I.4.3.	Les autres mesures incitatives	14
II.	PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « CARRIERE DE GUERVILLE » .	15
II.1.	DESIGNATION ET GESTION DU SITE NATURA 2000	15
II.2.	CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE	15
II.2.1.	Localisation	15
II.2.2.	Territoires administratifs	17
II.2.3.	Zonages du patrimoine naturel	18
II.2.4.	Documents de planification ou de gestion	18
II.2.5.	Servitudes liées aux réseaux	20
II.2.6.	Situation foncière	21
II.3.	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	24
II.3.1.	Climat	24
II.3.2.	Topographie – géomorphologie	24
II.3.3.	Géologie	25
II.3.4.	Hydrographie	27
III.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	28
III.1.	HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR LE SITE	28
III.1.1.	Méthodologie d'inventaire	28

III.1.2.	Habitats naturels d'intérêt communautaire	29
III.1.3.	Autres habitats naturels de la carrière de Guerville.....	32
III.1.4.	Synthèse des habitats naturels présents sur le site	34
III.2.	ESPECE VEGETALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	37
III.2.1.	Méthodologie de terrain.....	37
III.2.2.	Fiche espèce	38
III.3.	FAUNE ET FLORE REMARQUABLES DE LA CARRIERE.....	46
III.3.1.	Flore	46
III.3.2.	Faune	46
IV.	DIAGNOSTIC DES ACTIVITES HUMAINES	48
IV.1.	METHODOLOGIE.....	48
IV.2.	VOCATIONS ET USAGES PASSES	48
IV.2.1.	Bois et pastoralisme	48
IV.2.2.	Exploitation de craie	48
IV.3.	ACTIVITES EN COURS ET FUTURES	50
IV.3.1.	Remise en état de la carrière.....	50
IV.3.2.	Réaménagement et gestion conservatoire en faveur du Sisymbre couché	55
IV.3.3.	Recyclage de matériaux	55
IV.3.4.	Etudes et suivis naturalistes	56
IV.3.5.	Chasse et pêche.....	56
IV.3.6.	Vandalisme.....	56
IV.4.	SYNTHESE DES ACTIVITES HUMAINES ET ANALYSE DE LEURS EFFETS	57
V.	ENJEUX DE CONSERVATION	60
VI.	OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	62
VII.	PROGRAMME D'ACTIONS	64
VII.1.	MESURES PREVUES EN FAVEUR DU SISYMBRE COUCHE DANS LE CADRE DU PLAN DE REMISE EN ETAT.....	64
VII.2.	MESURES DE GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES COMPLEMENTAIRES AU PLAN DE REMISE EN ETAT.....	69
VII.2.1.	Mesures en faveur du Sisymbre couché	69
VII.2.2.	Charte Natura 2000	75
VII.3.	ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES.....	78
VII.4.	MESURE RELATIVES A L'ANIMATION DU SITE.....	80

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

- Annexe 1 : Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR1102013 de la carrière de Guerville.
- Annexe 2 : Liste des espèces végétales recensées en 2008
- Annexe 3 : Structure des tables mapinfo
- Annexe 4 : Tableau des coordonnées GPS des stations de Sisymbre couché relevés en 2008 (Biotope)
- Annexe 5 : Cartographie des stations de Sisymbre couché en 2003 (d'après CBNBP)
- Annexe 6 : Liste des personnes consultées
- Annexe 7 : Extrait de l'étude d'impact de l'ENCEM (2004) concernant la remise en état de la carrière de Guerville
- Annexe 8 : projet de charte Natura 2000 « Carrière de Guerville »

CARTES

- Carte 1 : Situation géographique
- Carte 2 : Zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel
- Carte 3 : Situation foncière
- Carte 4 : Cartographie des habitats naturels
- Carte 5 : Cartographie des densités maximales de Sisymbre couché observées en 2008
- Carte 6 : Cartographie des estimations maximales du nombre d'individus de Sisymbre couché observés en 2008

Introduction

Le document d'objectifs du site FR1102013 « Carrière de Guerville » répond dans sa conception à la méthodologie appliquée par BIOTOPE. Cette méthodologie suit les recommandations de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Ce document de travail comporte les éléments suivants :

- La présentation de la directive Habitats-Faune-Flore et des outils retenus par la France pour sa mise en œuvre ;
- La présentation du site Natura 2000 ;
- Le diagnostic écologique du site Natura 2000 ;
- Le diagnostic des activités humaines sur le site Natura 2000 ;
- La définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation ;
- Des propositions d'objectifs de conservation.

Les données ayant permis de l'élaborer ce document proviennent :

- D'une expertise naturaliste réalisée sur le terrain en 2008 ;
- De la consultation des acteurs locaux ;
- De sources bibliographiques.

Ce document a été réalisé par :

- Sylvain FROC, chef du projet ;
- Johanna BONASSI, botaniste et phytosociologue.

Nous tenons particulièrement à remercier ici Jean-Baptiste ARTRU (Lafarge Granulats Seine Nord), Philippe BARDIN (Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et Vincent DE MEDWECKI (ENCEM) qui nous ont transmis de nombreuses informations pour élaborer le document d'objectifs.

I. LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE » ET LE RESEAU NATURA 2000

I.1. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

I.1.1. ORIGINE ET CONTENU

La directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats/Faune/Flore » ou plus simplement directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens et transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes.

Cette directive crée, pour chacun des Etats membres, l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en annexe I) et les espèces (hors oiseaux – listés en annexe II) qualifiés d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen).

Chaque Etat membre est chargé d'identifier sur son territoire des sites importants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une première liste de propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) a ainsi été établie par chacun des Etats membres. La Commission européenne a ensuite arrêté (le 7 décembre 2004, pour la région atlantique et le 12 novembre 2005 pour la région continentale), en accord avec chacun des Etats membres, la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Ceux-ci seront ensuite désignés par les Etats en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Parallèlement à cette démarche, les Etats membres sont tenus de désigner, au titre de la directive « Oiseaux », des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

ZSC et ZPS constitueront à terme le Réseau NATURA 2000 qui devient la concrétisation du principe d'action communautaire pour une gestion durable.

Remarque : les ZSC et les ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher.

I.1.2. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANÇAIS

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau NATURA 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 précise la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. Par ailleurs, le décret précise que des listes locales d'activités relevant d'une procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration doivent compléter la liste nationale. La circulaire du 15 avril 2010 sur l'évaluation des incidences apporte des précisions sur le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000.

Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24).

I.1.3. LA LOI DTR ET NATURA 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000.

✓ Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le Préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation).

✓ De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesure Agri-Environnementale ou dispositif équivalent, Contrat NATURA 2000 ou Charte NATURA 2000), la taxe foncière en sera exonérée (article 146 de la loi DTR).

Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement précise ces changements.

I.2. LE COMITE DE PILOTAGE

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département après avis de la Direction Régionale de l'Environnement et de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture. Il doit obligatoirement comprendre les représentants (articles R. 414-2 et R. 414-8 du code de l'environnement) :

- des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements concernés ;
- les représentants des propriétaires ;
- les exploitants de biens ruraux ;
- les représentants des acteurs locaux dans les domaines de la chasse, la pêche, le tourisme et les associations de protection de la nature ;

... et il peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site.

Le comité de pilotage peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du code de l'environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors de la dernière réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue ainsi que la consultation libre du document en mairie.

I.3. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

I.3.1. L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par décret le 26 juillet 2006) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats NATURA 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions.

I.3.2. LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Une fois le DOCOB validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet, le DOCOB entrera dans sa phase opérationnelle. Une collectivité territoriale sera en charge de sa mise en œuvre. Ses missions seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

Elle aura un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site, et un rôle particulier de mise en place de contrats auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaiteront. Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.

I.4. LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Une fois le document d'objectifs validé par le comité de pilotage puis approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place.

La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants-droit. Elle est de type contractuel et s'effectue sur la base du volontariat. Différents outils existent et sont développés ci-après.

Une structure animatrice pour la mise en œuvre de cette gestion sera désignée.

I.4.1. LES CONTRATS

I.4.1.1. Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens (FEADER) et sont versées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R414-9 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 26 juillet 2006) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le document d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les

services déconcentrés de l'Etat ou le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Deux grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (contrats de type engagements agri-environnementaux) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 » dont contrats en milieux forestiers).

I.4.1.2. Les contrats en milieux agricoles

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans.

Un nouveau dispositif agro-environnemental a été mis en place. Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été validées au niveau national en septembre 2007 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Les éléments nécessaires pour bâtir les mesures agro-environnementales territorialisées sur la base des engagements unitaires définis et de leurs combinaisons possibles sont désormais disponibles en Ile-de-France.

I.4.1.3. Les contrats hors milieux agricoles

I.4.1.3.1. Les contrats Natura 2000 en milieux forestiers

Une liste de mesures contractualisables a été établie au niveau national pour les contrats en milieux forestiers (circulaire « gestion » du 21 novembre 2007). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

I.4.1.3.2. Les contrats Natura 2000 hors milieux agricoles et forestiers

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des milieux naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 21 novembre 2007) et validée par la Commission européenne.

Comme pour les contrats en milieux forestiers, un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

I.4.2. LA CHARTE NATURA 2000

I.4.2.1. Généralités

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (cf. tome I de ce document d'objectifs). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs et à laquelle pourront adhérer les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 (article 143 de la loi DTR).

Une circulaire administrative du Ministère de l'Écologie en date du 27 avril 2007 précise les modalités d'établissement de cette charte.

La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces et peut également concerner d'autres activités pratiquées sur le site (comme les activités de loisirs par exemple).

I.4.2.2. Forme et contenu de la Charte Natura 2000

La Charte NATURA 2000 se présente sous la forme d'un document annexé au document d'objectifs du site NATURA 2000.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle contient ainsi :

- De manière optionnelle, un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Ces recommandations sont limitées en nombre (de 3 à 5 maximum) par type de milieu.
- Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la Charte et auxquels peut adhérer tout propriétaire/gestionnaire concerné. Ces engagements sont également limités en nombre (de 3 à 5 maximum) par type de milieu.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées (cf. ci-après). Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable,

ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelles).

La charte est signée pour une durée de 5 ans.

I.4.3. LES AUTRES MESURES INCITATIVES

D'autres mesures incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites NATURA 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

II. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « CARRIERE DE GUERVILLE »¹

II.1. DESIGNATION ET GESTION DU SITE NATURA 2000

Annexe 1 : Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage

Le site Natura 2000 de la carrière de Guerville a été proposé pour intégrer le réseau Natura 2000 en avril 2006. Il s'agit d'une ancienne carrière dont les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés en constante évolution. La carrière est aujourd'hui en cours de réaménagement.

Une espèce végétale, le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum* – code Natura 2000 : 1493), et un habitat d'intérêt communautaire (pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires – code Natura 2000 : 6210) ont justifié la proposition de site Natura 2000.

Le comité de pilotage local, chargé de suivre l'élaboration du document d'objectifs, a été installé le 14 décembre 2006 par le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie. Conformément aux dispositions de la loi « Développement des Territoires Ruraux », la présidence du comité a été proposée aux collectivités locales, qui ne se sont pas portées candidates. En conséquence, la présidence est aujourd'hui assurée par le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie.

L'opérateur local retenu par la DIREN Ile-de-France pour élaborer le document d'objectifs est le bureau d'études BIOTOPE. Il a été désigné le 26 septembre 2007.

II.2. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

II.2.1. LOCALISATION

Cf. carte 1

Le Site d'Importance Communautaire FR1102013 « Carrière de Guerville » se situe à l'ouest de la région Ile-de-France, dans le département des Yvelines (78), à la limite du département de l'Eure (27) et à environ 60 Km de Paris.

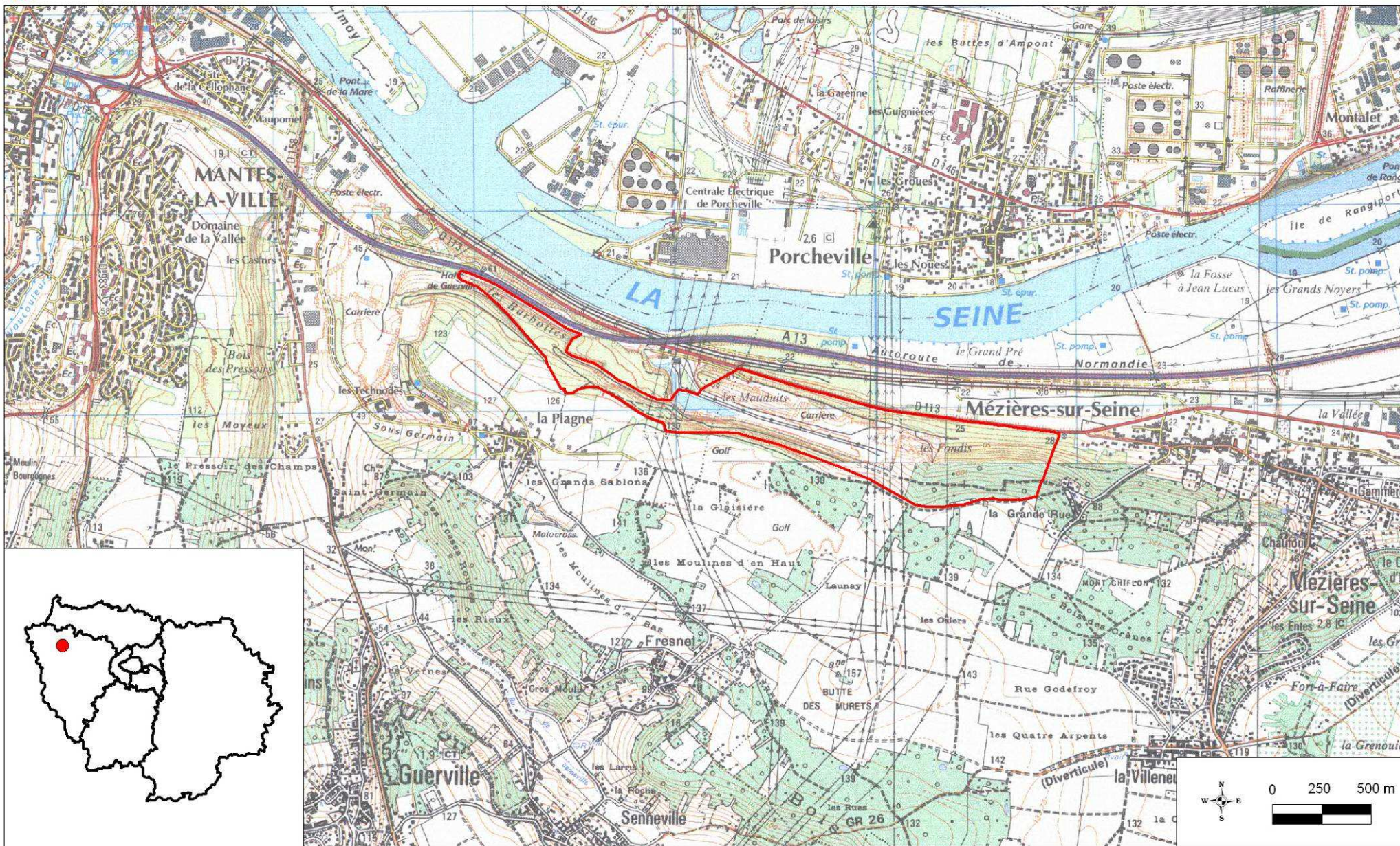
Il s'étend sur 2 communes : Guerville et Mézières-sur-Seine, et concerne la région naturelle du Mantois.

Ce site, globalement orienté est-ouest, correspond à une ancienne carrière d'extraction de craie dont la production a cessé en 1998 et qui est aujourd'hui en cours de remise en état. Il couvre une superficie d'environ 80 hectares et se trouve le long de la Seine et de l'autoroute A 13, en face de la centrale électrique EDF de Porcheville.

¹ De nombreuses informations de ce chapitre sont issues du dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées – ENCEM, 2004.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Carte 1



II.2.2. TERRITOIRES ADMINISTRATIFS

II.2.2.1. Communes et cantons

Les deux communes concernées par le site NATURA 2000 se trouvent dans le département des Yvelines, en région Ile-de-France.

COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE NATURA 2000 ET LEURS CANTONS, DU NORD AU SUD				
Communes	Superficie de la commune (hectares)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (hectares)	% occupé par le site Natura 2000 sur la commune	Cantons
Région Ile-de-France, département des Yvelines (78)				
MEZIERES-SUR-SEINE	1 042	57,4	5,5%	GUERVILLE
GUERVILLE	998	22,1	2,2%	GUERVILLE

II.2.2.2. Etablissements publics de coopération intercommunale

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

PRINCIPAUX EPCI CONCERNES PAR LE SITE NATURA 2000			
Pays	Communautés de communes	Communes de l'EPCI concernées par le site NATURA 2000	Superficie concernée par le site Natura 2000 (hectares) / % de la surface du site Natura 2000 concernée par l'EPCI
Région Ile-de-France, département des Yvelines (78)			
Néant		MEZIERES-SUR-SEINE	57,4
	Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY)	GUERVILLE	22,1 (0,25%)

II.2.3. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Cf. Carte 2

Le Site d'Importance Communautaire FR1102013 « Carrière de Guerville » n'est pas inclus dans un autre zonage réglementaire ou d'inventaire concernant le patrimoine naturel. Toutefois, plusieurs zonages se situent dans l'environnement proche du site et sont signalés ici à titre d'information.

ZONAGES REGLEMENTAIRES OU D'INVENTAIRE PROCHES DU SITE NATURA 2000 DE LA CARRIERE DE GUERVILLE			
Zonages	Référence	Désignation	Communes concernées
ZNIEFF de type I	n°2114001	« Pelouse de la Plagne »	GUERVILLE
ZNIEFF de type I	n°2213019	« Plan d'eau d'Elisabethville »	EPONE
ZNIEFF de type I	n°2113027	« Ballastière Mantes la jolie »	MANTES-LA-JOLIE
ZNIEFF de type I	N°78267001	« Bois des Bossuettes et de Chanteleu »	GARGENVILLE, JUZIERS
ZNIEFF de type I	N°2113025	« Pelouse du Tertre »	LIMAY
ZNIEFF de type I	N°2113024	« Sablières de Mantes la Jolie »	MANTES LA JOLIE, ROSNY SUR SEINE
ZNIEFF de type II	n°78410021	« Boucle de Guerne-Moisson »	MANTES-LA-JOLIE
ZNIEFF de type II	N°95543021	« Buttes Sud du Vexin français »	BREUIL EN VEXIN, DROCOURT, FONTENAY ST PERE, GARGENVILLE, GUITRANCOURT, JUZIERS, MEZY SUR SEINE, SAILLY
ZICO	N° IF01	Boucle de Moisson	COMMUNES
ZPS	FR1112012	Boucle de Moisson, de Guernes et de Rosny	18 COMMUNES
SIC	FR1100797	Coteaux et boucles de la Seine	COMMUNES ENTRE MANTES-LA-JOLIE ET VERNON (27)
PNR		Vexin français	77 COMMUNES SUR LE VAL D'OISE ET LES YVELINES DONT GUERNES
APPB		Bout du Monde à Elisabethville	EPONE
ENS		Biotope du bout du Monde	EPONE

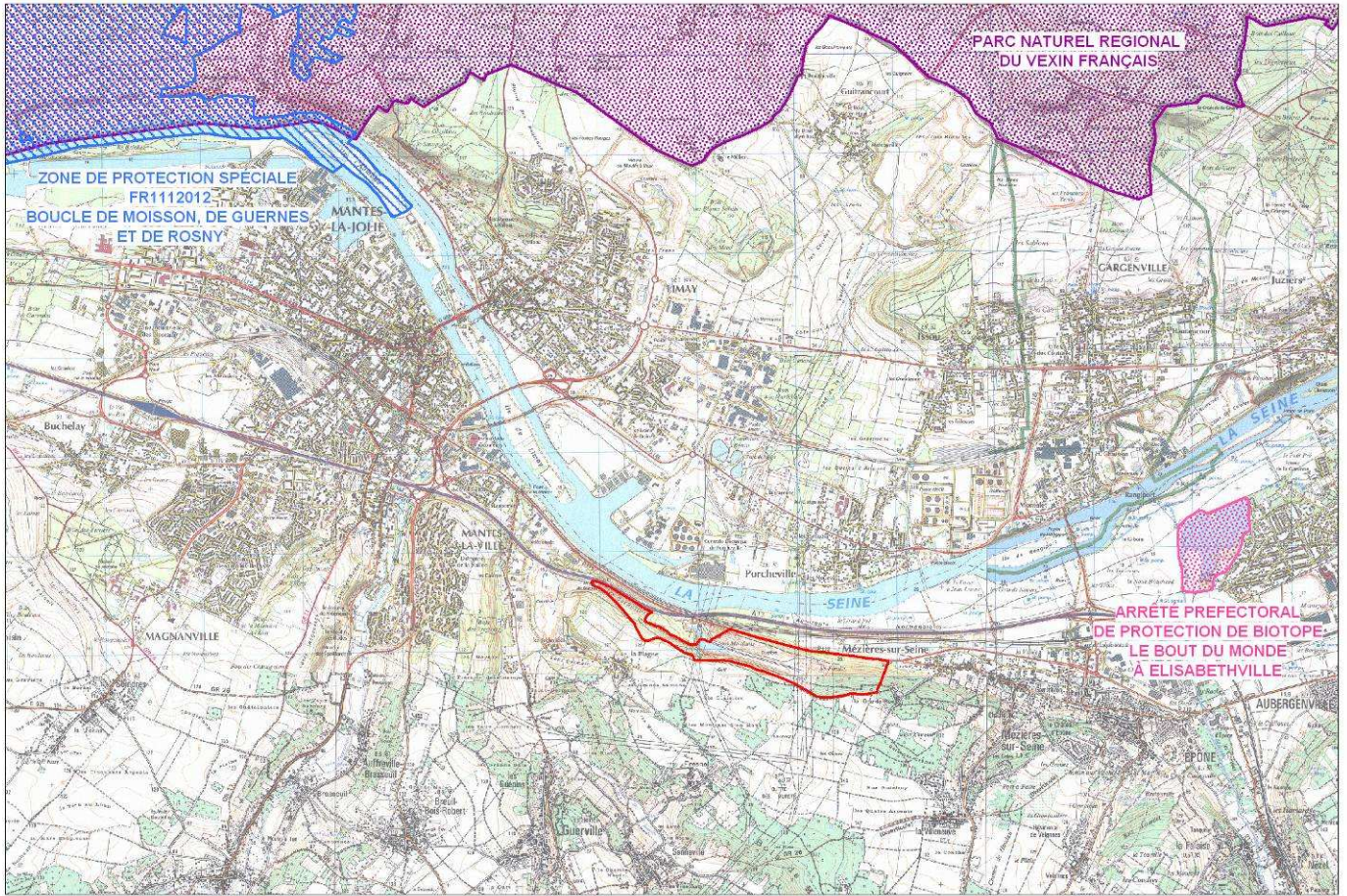
II.2.4. DOCUMENTS DE PLANIFICATION OU DE GESTION

II.2.4.1. Schéma directeur de la Région Ile-de-France

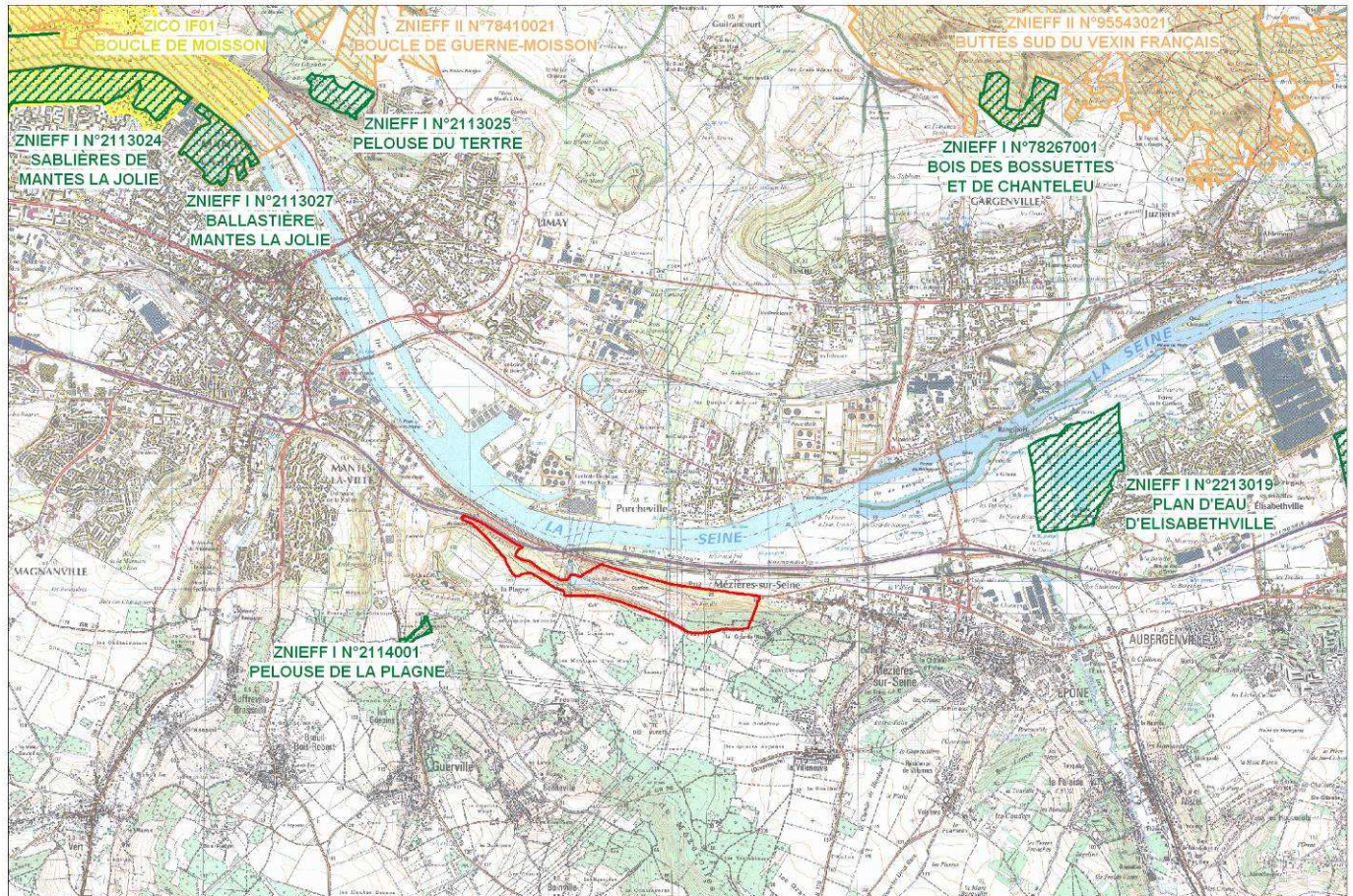
Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) a été arrêté par délibération du Conseil régional le 15 février 2007.

D'après la carte de destination générale des différentes parties du territoire francilien, le site Natura 2000 apparaît dans les zones à vocation naturelle, et plus précisément, dans la zone « espace boisé ou naturel ». Signalons également que le site est proche d'une zone considérée comme « continuité écologique » et qui traverse la Seine à l'Ouest du site.

Carte 2 ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL



ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL



La définition de cette zone s'inscrit dans l'objectif du SDRIF qui consiste à « Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité ».

II.2.4.2. Schéma départemental des carrières

Le schéma départemental des carrières, approuvé par arrêté préfectoral le 8 juin 2000, définit les conditions d'implantation des carrières ainsi que les objectifs pour les remises en état. Il indique que la carrière de Guerville est située dans une zone de ressource en craie.

Les orientations spécifiques au territoire de la Seine-centrale, dans laquelle se trouve le site Natura 2000, en matière de réaménagement de carrière précise que les réaménagements en cohérence avec la trame paysagère locale seront privilégiés.

II.2.4.3. Schémas directeurs locaux

Le périmètre du Schéma de Cohérence du Territoire (SCOT) du Mantois a été arrêté le 30 novembre 2005. Il regroupe 3 EPCI, dont la communauté d'agglomération de Mantes-Yvelines, et 29 communes n'appartenant à aucun EPCI, dont la commune de Mézières-sur-Seine. Le document d'orientation du SCOT doit être élaboré prochainement.

II.2.4.4. Plans locaux d'urbanisme (PLU)

La commune de Mézières-sur-Seine est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 1991 et modifié à plusieurs reprises, la dernière modification ayant été approuvée le 29 juin 1999. Au PLU en vigueur à la date d'élaboration de ce document d'objectifs, les terrains concernés par le site Natura 2000 sont classés en zone NC, secteur NCb. Sur ce secteur, les activités d'extraction de matière ainsi que les constructions nécessaires à l'exploitation sont autorisées.

La commune de Guerville est dotée d'un PLU approuvé le 12 juin 1990, modifié à plusieurs reprises, la dernière modification ayant été approuvée le 2 mai 2002. Au PLU en vigueur, les terrains concernés par le site Natura 2000 sont classés en zone NC, secteur NCa. Sur ce secteur, seules les activités d'extraction sont autorisées.

II.2.5. SERVITUDES LIEES AUX RESEAUX

II.2.5.1. Réseau de transport d'électricité

La présence de la centrale électrique de Porcheville, localisée en rive droite de la Seine, en face de la carrière, induit l'existence d'un réseau dense de transport d'énergie électrique. Plusieurs lignes Haute Tension partent de la centrale et surplombent la carrière. Ces lignes sont portées par des pylônes, dont certains sont présents sur le site Natura 2000. Le réaménagement de la carrière doit tenir compte de ces infrastructures.



Lignes HT surplombant la carrière - © Biotope

II.2.5.2. Réseau de transport de gaz

Le site Natura 2000 s'inscrit dans le plan de zonage des ouvrages de gaz défini par l'arrêté du 16 novembre 1994. La présence d'une canalisation à haute pression à proximité du site, le long de la départementale 113 et de la voie de chemin de fer, explique que le site soit concerné par ce zonage.

II.2.6. SITUATION FONCIERE

Carte 3 : Situation foncière du site Natura 2000

Les parcelles cadastrales concernées par le site Natura 2000 se répartissent sur les communes de Guerville et Mézières-sur-Seine. Le foncier apparaît très morcelé compte tenu du nombre très important de parcelles (881) sur 80 ha. Les surfaces des parcelles sont variables, mais la plupart sont de très faible superficie.

SITUATION FONCIERE DU SITE NATURA 2000 « CARRIERE DE GUERVILLE »		
Commune	Nombre de parcelles sur le site Natura 2000	Commentaires
Guerville	66	Une quinzaine de propriétaires privés sont concernés par le site Natura 2000 sur la commune de Guerville. Environ la moitié des parcelles (34) sont partiellement concernées par le site Natura 2000.
Mézières-sur-Seine	815	La société Lafarge Ciments est propriétaire de la plus grande partie des terrains sur la partie Est. Toutefois, de nombreux petits propriétaires possèdent des parcelles de superficie très modeste sur l'extrémité Est du site (boisements). De nombreuses parcelles sont concernées en partie par le site Natura 2000.

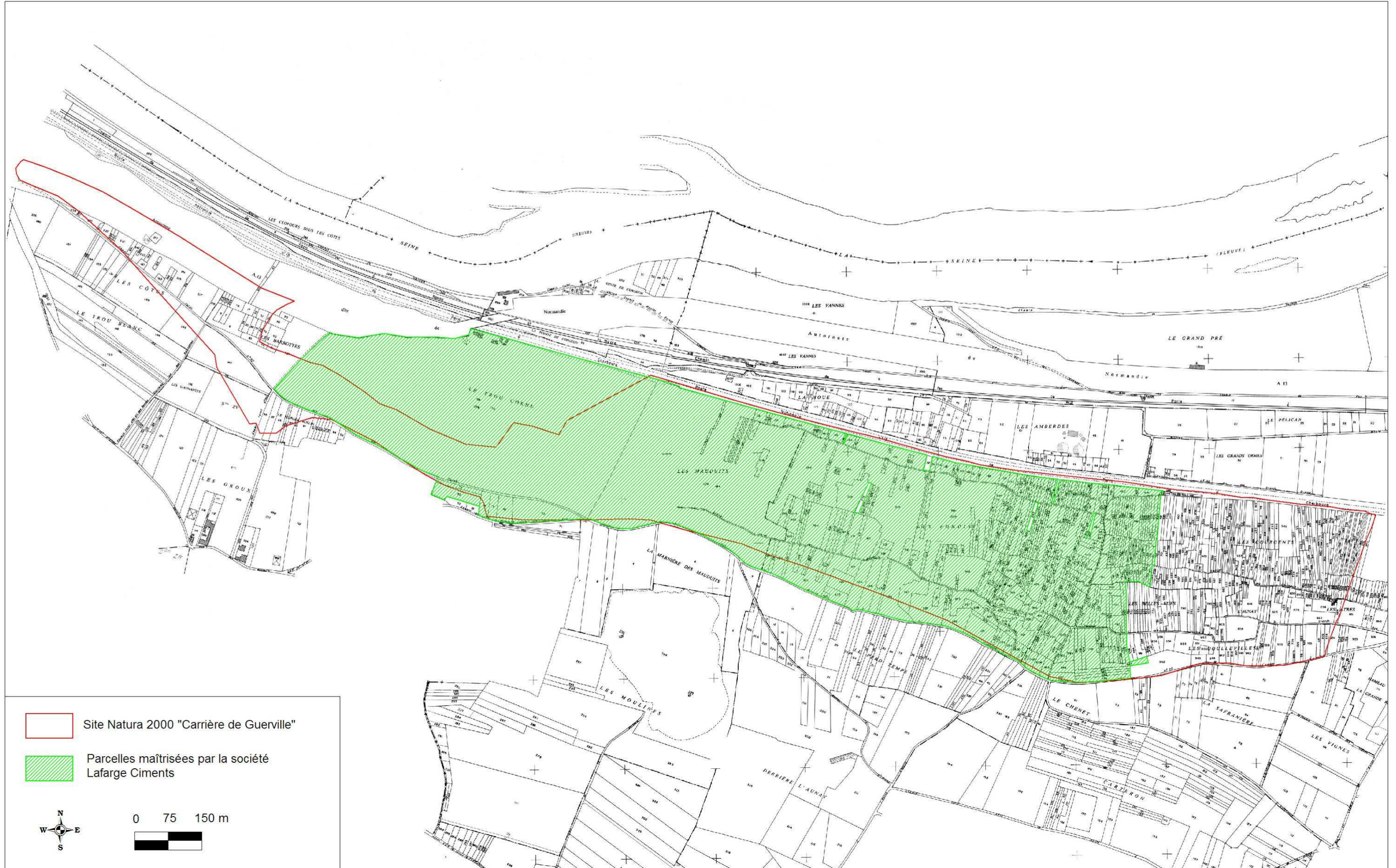
Le site Natura 2000 est concerné exclusivement par des propriétaires privés.

Les propriétaires concernés sont :

- La société Lafarge Ciments ;
- Des particuliers possédant des parcelles de superficie modeste ;
- la société Calcia, propriétaire de plusieurs parcelles à l'Ouest du site, sur la commune de Guerville.

Signalons enfin que, pour un certain nombre de parcelles, les propriétaires ne sont pas connus par les services du domaine.

SITUATION FONCIERE



-  Site Natura 2000 "Carrière de Guerville"
-  Parcelles maîtrisées par la société Lafarge Ciments



II.3. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

II.3.1. CLIMAT

Le climat des Yvelines se situe entre le climat océanique relativement uniforme des côtes de la Manche et le climat continental des régions de l'Est. Toutefois, le climat atlantique est davantage marqué à l'ouest de l'Ile-de-France.

Les informations présentées sur le climat local sont issues des relevés des stations de Trappes, Mantes-la-Jolie, Maule et Villacoublay (Source : ENCEM, 2004).

Les précipitations sont réparties régulièrement tout au long de l'année (615 millimètres / an en moyenne sur la période 1971-2000) avec un minimum marqué en avril.

La température moyenne annuelle est fraîche (10,1°C sur les trente dernières années) mais en augmentation d'un demi-degré par rapport à la normale établie sur la période 1961-1990. L'amplitude thermique moyenne annuelle est de 7,9°C. Le nombre moyen annuel de jours avec gelée sous abri est de 56, répartis entre novembre et avril.

Les vents dominants à Villacoublay sont de secteur Ouest à Sud-Ouest, et dans une moindre mesure de secteur Nord/Nord-Est. Ils protègent relativement bien la zone des pics de pollution venant de l'agglomération parisienne.

II.3.2. TOPOGRAPHIE – GEOMORPHOLOGIE

Le site est localisé sur la rive gauche de la vallée de la Seine, dans un secteur de méandres appelés « Boucles de la Seine ». La morphologie locale est dissymétrique, comme pour la plupart des vallées méandreuses, avec la rive gauche qui présente un relief abrupt (zone d'érosion) alors que la rive droite correspond à une plaine alluviale (zone de dépôt).

Le site présente une altitude comprise en + 22 (hors surface en eau) et + 130 m NGF. La falaise créée par l'extraction de la craie forme un front de taille vertical de hauteur variable selon les secteurs :

- entre 18 et 50 m de haut sur plus de 700 m de long, à l'Ouest des bâtiments d'exploitation ;
- entre 70 et 82 m de haut sur plus de 1200 m de long, vers l'Est. Toutefois, ces hauteurs sont aujourd'hui caduques, compte tenu de la mise en œuvre du réaménagement de la carrière qui comprend notamment son remblaiement (cf. diagnostic des activités humaines).



Front de taille sur la partie Ouest du site - ©Biotope

Suite à l'effondrement en octobre 2001 d'une partie de la falaise, la partie centrale du front de taille est recouverte, sur une surface d'environ 3,8 ha, d'un amas d'éboulis d'une hauteur de 10 m et sur une largeur d'environ 400 m, parallèlement au front de taille.

II.3.3. GEOLOGIE

La géologie régionale est caractérisée par la présence de plateaux crayeux du Crétacé supérieur sur lesquels reposent différentes formations tertiaires préservées de l'érosion, et recouvertes par des limons de plateaux d'épaisseur variable.

Le plateau calcaire concerné par la carrière de Guerville-Mézières est constitué de craie du Campanien. De faible dureté, cette craie est très pure puisqu'elle est constituée à 98% de CaCO_3 . Ces deux caractéristiques en font un matériau recherché pour la fabrication du ciment.

Les horizons géologiques se succédant de haut en bas de la carrière sont les suivants :

- Calcaire grossier du Lutétien, pouvant atteindre plus de 20 m d'épaisseur ;
- Sables de l'Yprésien, réduits à quelques centimètres ;
- Argiles du Sparnacien, d'épaisseur variable (environ 15 m) ;
- Marnes du Dano-Montien, de faible hauteur au niveau de la carrière ;
- Craie du Campanien, qui constitue le gisement de craie extrait sur une épaisseur moyenne de 65 à 70 m ;

Suite à l'effondrement d'une partie de la falaise le 16 octobre 2001, une étude de stabilité des terrains et de mise en sécurité du front d'exploitation a été réalisée par l'INERIS en 2002. Une contre-expertise a également été réalisée par la société Scétauroute. Les risques de chutes de pierres et d'effondrement sont à prendre en compte pour différentes raisons :

- L'ensemble de la falaise est concernée, les risques de chutes ne sont pas localisés sur quelques secteurs bien déterminés ;
- Le massif crayeux est fracturé en une série de panneaux plus ou moins instables ;
- L'eau de surface en bas de falaise joue un rôle important en fragilisant la craie par une mise en charge hydraulique du massif au travers des diaclases à proximité du front ;
- La présence d'un niveau argileux dans le haut de la falaise favorise les phénomènes de glissement et de fluage.

Les résultats de l'étude de l'INERIS et de la contre-expertise de Scétauroute indiquent que les risques de chutes de pierres et d'effondrement ne sont pas à écarter, et justifient la nécessité de remblayer la carrière.



Eboulement massif du front de taille en 2001 - © Biotope

II.3.4. HYDROGRAPHIE

La carrière de Guerville est localisée à proximité immédiate de la vallée de la Seine.

Au droit du site, un ruisseau permanent de faible débit est présent mais son lit a été coupé par le front d'exploitation de la carrière. Une canalisation de ses eaux a été installée par la société Lafarge jusqu'en bordure du front de taille Sud, de façon à les déverser ensuite en cascade jusqu'au niveau du ruisseau situé en pied de falaise et rejoignant l'étang localisé à l'Ouest du site, à proximité des bâtiments de l'exploitation.

Outre cet étang, un plan d'eau permanent à vu le jour sur une partie du carreau, consécutivement à l'effondrement d'une partie du front de taille.

Suite aux recommandations de l'INERIS et de Scétauroute, un réseau de fossés a été mis en place à partir de 2005 de façon à capter la plus grande partie des eaux de ruissellement et des eaux s'infiltrant dans les terrains situés en amont de la carrière. Ainsi, une partie des eaux provenant du plateau (Golf, Butte des Murets) est captée par des fossés et évacués vers l'Est, en dehors de la carrière.



Fossé creusé pour collecter les eaux - © Biotope

III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

III.1. HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR LE SITE

Cf. carte 4 : Cartographie des habitats naturels

III.1.1. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

III.1.1.1. Nomenclature

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF).

En ce qui concerne les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Un code peut ainsi être attribué à chaque habitat naturel observé.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore » possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors complété d'un astérisque *).

III.1.1.2. Méthodologie de terrain et de cartographie

Sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieu et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude botanique afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique.

La phytosociologie fournit pour toutes les communautés végétales définies une classification dont s'est inspirée la typologie CORINE BIOTOPES. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire ; les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux emboîtés (association < alliance < ordre < classe). Seuls les habitats d'intérêt communautaire ont été définis avec précision jusqu'à l'association végétale. Le référentiel phytosociologique utilisé dans le cadre de ce Document d'Objectifs est le Prodrôme des végétations de France (BARDAT *et al.*, 2004).

L'expertise de terrain a eu pour but de cartographier l'ensemble des habitats présents sur le site NATURA 2000 selon la typologie CORINE BIOTOPES et de mettre en évidence l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

La cartographie des habitats a utilisé l'orthophotographie aérienne couplée au Système d'Information Géographique MapInfo™.

L'expertise des habitats naturels a été réalisée dans le même temps que l'expertise floristique consacrée au Sisymbre couché (cf. chapitre « espèce végétale d'intérêt communautaire »).

III.1.2. HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

On ne recense sur le site NATURA 2000 qu'un seul habitat naturel d'intérêt communautaire : la pelouse calcicole marneuse du *Chloro perfoliatae* – *Brometum erecti*, qui se développe sur des affleurements de calcaires argileux.

➤ **Pelouse calcicole marneuse**

Code CORINE Biotope : 34.322

Code Natura 2000 : 6210

Les pelouses calcaires sont des formations herbacées sèches. Sur le site Natura 2000, un faciès marneux de ces pelouses se développe sur des substrats calcaires argileux qui retiennent mieux l'eau et offrent des conditions stationnelles plus fraîches permettant le développement d'espèces typiques telles que *Blackstonia perfoliata* (Chlore perfoliée). Ce sont des habitats secondaires issus du défrichement de la zone en faveur d'une activité de carrière. Une grande partie des pelouses présentes sur le site correspondent à des zones enherbées (semis de Fétuque) en 2003 en raison de contraintes paysagères fortes. Elles sont installées sur un sol peu épais et rocailleux.

Ces pelouses sont caractérisées par l'abondance de certaines graminées : *Festuca lemanii* (Fétuque de Léman) et *Brachypodium pinnatum* (Brachypode penné). Les espèces typiques des pelouses marneuses sont également présentes : *Blackstonia perfoliata* (Chlore perfoliée), *Centaureum erythraea* (Petite Centaurée commune) ; mais elles sont peu représentées sur ce faciès dégradé.

La saison de prospection tardive (fin juillet début août) ne permet pas de conclure sur la diversité floristique de ces pelouses. Néanmoins, elle semble *a priori* plutôt faible pour cet habitat pour différentes raisons :

- les graminées sociales dominent fortement le couvert végétal ;
- ces pelouses sont à un stade d'évolution relativement jeune, compte tenu de leur récente apparition suite aux activités de la carrière ;
- la proximité de milieux anthropisés (friches, cultures) favorise l'apparition d'espèces rudérales (*Cirsium eriophorum* - Cirse aranéux, *Papaver rhoeas* - Coquelicot) qui concurrencent les espèces typiques des pelouses.

Sur la partie Ouest de la carrière, un petit secteur de pelouses est colonisé par le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*).

Pelouses calcicoles marneuses

Code NATURA 2000 : 6210

Code CORINE BIOTOPES : 34.322

- Classe : *Festuco valesiacae – Brometea erecti* ;
- Ordre : *Brometalia erecti* ;
- Alliance : *Mesobromion erecti*
- Association du *Chloro perfoliatae – Brometum erectii*.



Pelouse calcicole marneuse, carrière de Guerville, août 2008
- © Biotope



Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*)
- © Biotope

Description générale

Formations végétales dominées par les plantes herbacées vivaces, formant un tapis ras plus ou moins ouvert.

Cet habitat s'installe sur sol marneux peu épais, pauvre en éléments nutritifs. On le retrouve le plus souvent sur coteaux, parfois sur plateaux, en expositions variées mais toujours très ensoleillées avec une période de forte sécheresse estivale.

Sur le site, cet habitat correspond à une variant rudérale avec des espèces atypiques de friches et moissons.

Il s'agit d'un milieu semi-naturel (ancienne carrière).

Valeurs biologique et écologique

- Formation végétale en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune de plaine.

Espèces caractéristiques

- Lotier maritime (*Tetragonolobus maritimus*) ;
- Petite centaurée (*Centaurium erythraea*) ;
- Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ;
- Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ;
- Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)
- Petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*)
- Carline commune (*Carlina vulgaris*)
- Féтуque de Léman (*Festuca lemanii*)
- ...

Localisation

Pelouses localisées à l'ouest et à l'est du périmètre Natura 2000, sur coteaux exposés au Nord.

Dynamique naturelle des pelouses

En l'absence de gestion, les pelouses sont colonisées et envahies par :

- des graminées sociales : Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) essentiellement ;
- des espèces de friches et des espèces adventices des cultures : Cirse aranéeux (*Cirsium eriophorum*), Coquelicot (*Papaver rhoeas*)...
- quelques arbustes et arbres : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Eglantier (*Rosa canina*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Frêne (*Fraxinus excelsior*)
- le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) sur la partie Ouest

Dégradations constatées des pelouses sur le site

- Dynamique naturelle des pelouses;
- Colonisation par des espèces rudérales ;
- Aucune gestion assurée sur site.

Menaces potentielles

- Fermeture des pelouses par colonisation naturelle à partir des boisements proches ;
- Dépôts de matériaux (carrière en cours de remblaiement) ;
- Invasions biologiques : plusieurs plantes invasives sont favorisées par les milieux fortement dégradés engendrés par les activités sur la carrière.

Surface occupée et état de conservation

Surface totale de pelouse calcicole marneuse 6210 sur le site NATURA 2000	Couverture relative sur le site NATURA 2000
2,35 ha	3 %

L'état de conservation des pelouses (code Natura 2000 : 6210) sur le site Natura 2000 est mauvais (variante rudérale dégradée).

Modalités de gestion conservatoire des pelouses

- Eliminer les ligneux ;
- Limiter le boisement naturel en assurant une gestion par la fauche ou le pâturage
- Favoriser une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution (pelouses, fourrés, pré-bois...) ;
- Eviter la transformation du milieu en conservant ses caractéristiques physiques (sol pauvre notamment) ;

Objectifs et actions du DOCOB en faveur des pelouses

Amélioration à long terme de l'état de conservation des pelouses calcicoles marneuses

Pas de mesures de gestion envisageables pour le moment

Cf. recommandations et engagements proposées dans la charte Natura 2000 pour les milieux ouverts secs

III.1.3. AUTRES HABITATS NATURELS DE LA CARRIERE DE GUERVILLE

Les autres milieux présents dans le site Natura 2000 « Carrière de Guerville » sont fortement artificialisés. Les activités anthropiques exercées sur le site (ancienne carrière actuellement en cours de remblaiement) ont perturbé, et perturbent encore, les milieux naturels et semi-naturels présents (boisements et pelouses calcicoles). Les espèces végétales invasives sont nombreuses et régulières sur le site. L'arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) est constant sur tout type de milieux. Les boisements sont fortement envahis par le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

III.1.3.1. Les boisements

Trois types de boisements peuvent être distingués dans le site Natura 2000 « Carrière de Guerville » :

➤ **La chênaie-charmaie rudéralisée**

Code Corine BIOTOPE : 41.2

La majeure partie des boisements présents dans le site Natura 2000 peut être rattachée à une chênaie-charmaie installée sur sol marneux frais. Cependant, ces milieux ne présentent pas une composition floristique typique. Le chêne sessile (*Quercus petraea*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et le Charme (*Carpinus betulus*), essences caractéristiques de ce type forestier sont bien présents mais en compagnie d'autres arbres souvent dominants, tels que le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*) et l'Erable negundo (*Acer negundo*), qui sont caractéristiques d'une variante rudérale (Ormaie rudérale) de la chênaie-charmaie.

➤ **Le boisement pionnier de Saules et Bouleaux**

Code Corine BIOTOPE : 41.bx41.H

Le front de taille de la carrière de Guerville est colonisé par des essences pionnières dont deux principales : le Saule marsault (*Salix caprea*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*). Ces boisements bas sont peu denses et se développent sur les affleurements calcaires.

Ils constituent le premier stade du retour de la forêt et empêchent le développement d'espèces herbacées typiques des pelouses calcicoles.

➤ **La saulaie de plaine**

Code Corine BIOTOPE : 44.12

Une frange de saules se développe sur les berges du plan d'eau situé à l'Ouest du site. Les principales espèces présentes sont le Saule marsault (*Salix caprea*) et l'Osier blanc (*Salix alba*). La strate herbacée se compose d'espèces hygrophiles telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*) ou la Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*). Cette

frange est très étroite et le développement de boisements autour du plan d'eau forme un manteau relativement uniforme peu diversifié.

III.1.3.2. Les terrains en friches

Code Corine BIOTOPE : 87.1

L'abandon des activités de la carrière sur certains secteurs a permis le développement de friches. Ces habitats peuvent abriter ponctuellement le Sisymbre couché. Trois types de friches ont été distingués au sein de la carrière de Guerville. Ils peuvent être présents en mosaïque.

➤ **La friche herbacée calcaricole mésophile**

Les friches herbacées calcaires mésophiles se composent d'espèces typiques de friches telles que la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*) ou la Vipérine commune (*Echium vulgare*) en compagnie d'espèces plus typiques des pelouses calcicoles telles que la Carline commune (*Carlina vulgaris*), la Petite Centaurée (*Centaurium erythraea*) ou la Chlore perfoliée (*Blasckstonia perfoliata*). Sur site, ces friches se développent sur des coteaux bien exposés tant au Sud qu'au Nord. Ces formations évoluent naturellement vers des formations arbustives puis arborées.

➤ **La friche herbacée sur sol frais**

Ces friches se développent dans les parties les plus basses de la carrière, souvent à proximité des plans d'eau. Le couvert végétal est peu dense avec des espèces telles que l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*) ou le Tussilage Pas d'âne (*Tussilago farfara*). Ces conditions fraîches, bien exposées et avec de nombreuses zones ouvertes sont favorables au développement du Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

➤ **La friche arbustive**

Sur site, ces friches arbustives peuvent correspondre :

- à des secteurs totalement envahis par l'arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) ;
- à des secteurs de ronciers (*Rubus* sp.) ;
- à des secteurs d'enfrichement assez évolués composés d'arbustes tels que le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou l'Aubépine (*Crataegus monogyna*) en compagnie de petits individus d'arbres tels que l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) ou le Frêne (*Fraxinus excelsior*).

III.1.3.3. Les milieux aquatiques

Code Corine BIOTOPE : 22.13x53.13

Au pied du front de taille, des plans d'eau se sont formés. Ces derniers sont peu diversifiés, seules trois espèces y sont observées : l'Osier blanc (*Salix alba*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) et la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*). Les berges exondées de ces plans d'eau constituent néanmoins un habitat apprécié par le Sisymbre couché.

III.1.3.4. La carrière en cours de remblaiement

Code Corine BIOTOPE : 86.413

L'entité cartographiée sous ce terme regroupe les affleurements calcaires à nus, les zones d'éboulement, les pistes et la zone actuellement en cours de remblaiement. Ces milieux très artificialisés sont constamment perturbés par les activités autorisées dans le cadre du réaménagement de la carrière. Certains d'entre eux constituent des habitats colonisables par le Sisymbre couché, notamment les pistes régulièrement perturbées par le passage des camions et donc favorables aux espèces pionnières. Les affleurements calcaires bien exposés permettent également le développement d'importantes stations de Sisymbre couché. Cette entité est également parcourue par des ravines qui favorisent également le développement de cette espèce végétale.

III.1.3.5. Routes et végétations associées

Code Corine BIOTOPE : 86.43x87.2

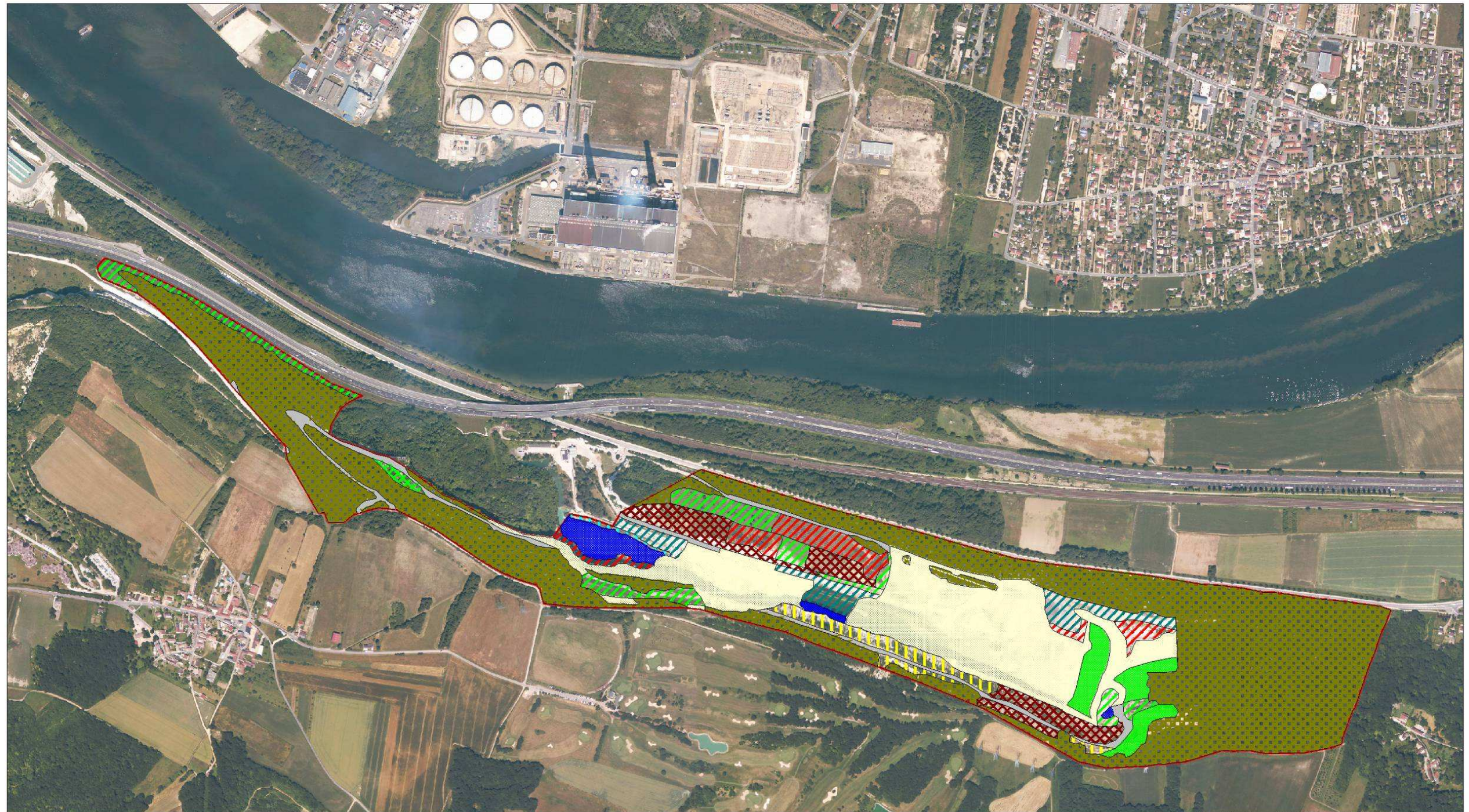
Les routes et chemins sur le site permettent à une végétation rudérale de faible valeur patrimoniale de se développer.

III.1.4. SYNTHÈSE DES HABITATS NATURELS PRÉSENTS SUR LE SITE

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des habitats cartographiés au mois d'août 2008 sur le site Natura 2000 « Carrière de Guerville » ainsi que les superficies et couvertures relatives correspondantes.

Intitulé de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Surface (ha)	Couverture relative (%)	Habitats présents dans le FSD
Plan d'eau eutrophe à typhaie	22.13x53.13		1,53	1,92	
Pelouse calcicole marneuse	34.322	6210	2,35	2,96	Oui
Mosaïque de pelouse calcicole et de pinède	34.322x83.31		0,24	0,31	

Intitulé de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Surface (ha)	Couverture relative (%)	Habitats présents dans le FSD
Chênaie-charmaie rudéralisée	41.2		40,36	50,74	
Boisement pionnier de Saule marsault et de Bouleau verruqueux	41.dx41.H		1,98	2,49	
Saulaie de plaine	44.12		0,22	0,27	
Friche herbacée mésophile	87.2		4,30	5,40	
Friche herbacée sur sol frais	87.1		2,66	3,34	
Friche arbustive	87.1		2,93	3,68	
Mosaïque de friches herbacées et arbustives	87.1		4,03	5,07	
Carrière en cours de remblaiement	86.413		16,42	20,64	
Chemin/Routes et végétation associée	86.43x87.1		2,54	3,19	
Total			79,55	100	



Sources et cartographie : Biotopie, 2008. Fond : IGN, orthophotographie.

LEGENDE

Les périmètre

Site Natura 2000 "Carrière de Guerville"

Les boisements

- Chênaie-charmaie dégradée proche d'une ormaie rudérale CB:41.2
- Boisement pionnier de Saule marsault et Bouleau verruqueux CB:41.bx41.H
- Saulaie de plaine CB:44.12
- Etang eutrophe et typhaie CB:22.13x53.13

Les milieux ouverts

- Pelouse calcaire marneuse CB:34.322/EUR25:62.10
- Mosaïque de pelouse calcaire marneuse et de pinède CB:34.322x83.31

Les terrains en friche

- Friche herbacée mésophile CB:87.1
- Friche herbacée sur sol frais CB:87.1
- Friche arbustive CB:87.1
- Mosaïque de friche herbacée et de friche arbustive CB:87.1

Les autres habitats

- Carrière CB:84.413
- Route/Chemin et végétation associée CB:86.43x87.2



III.2. ESPECE VEGETALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Une espèce végétale recensée sur le site est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats : le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum* L.). La présence de cette espèce a justifié la proposition d'intégration de la carrière de Guerville au réseau Natura 2000.

ESPECES VÉGÉTALES D'INTERET EUROPEEN RECENSEES			
SUR LE SITE NATURA 2000			
Code NATURA 2000	Espèce citée au FSD	Nom français <i>Nom scientifique</i>	Description générale des habitats d'espèce
1493	oui	Sisymbre couché <i>Sisymbrium supinum</i>	Habitats primaires disparus : sables et graviers humides des berges de cours d'eau. Habitats secondaires très artificialisés : carrières (éboulis, berges de plan d'eau, ravines...)

III.2.1. METHODOLOGIE DE TERRAIN

Cf. carte 5 : Cartographie des densités maximales de *Sisymbre couché* observées en 2008

Cf. carte 6 : Cartographie des estimations maximales du nombre d'individus de *Sisymbre couché* observés en 2008

Le *Sisymbre couché* est connu depuis longtemps sur le site de la carrière de Guerville. De nombreuses données ont été produites par le CBNBP sur les populations de la plante dans ce site Natura 2000 : localisation, densités, évolution... (CBNBP, 2005).

Dans le cadre des travaux de remblaiement de la carrière de Guerville, le CBNBP réalise un suivi régulier des populations de *Sisymbre* depuis 2001.

Les investigations de terrain réalisées dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs ont consisté à confirmer les stations cartographiées par le CBNBP et à rechercher de nouvelles stations sur des secteurs favorables à l'espèce : berges de plan d'eau, zones d'accumulation de calcaires à nu...

Les densités ont été relevées et cartographiées par secteur, et un comptage des pieds a été réalisé pour donner une première estimation (basse) de la population. Une estimation haute a ensuite été déterminée en tenant compte d'une marge d'erreur sur les zones de forte densité.

DATES DES INVESTIGATIONS FLORE – HABITATS NATURELS SUR LE SITE NATURA 2000 FR1102013 « CARRIERE DE GUERVILLE3		
Date	Météorologie	Nature de l'expertise
04 août 2008	Temps sec	Recherche et cartographie des populations de <i>Sisymbrium supinum</i>

DATES DES INVESTIGATIONS FLORE – HABITATS NATURELS SUR LE SITE NATURA 2000 FR1102013 « CARRIERE DE GUERVILLE3		
Date	Météorologie	Nature de l'expertise
05 août 2008	Temps sec	Complément à la recherche et cartographie du <i>Sisymbrium supinum</i> ; Cartographie des habitats du site Natura 2000
06 août 2008	Temps sec	Compléments à la cartographie des habitats du site Natura 2000

III.2.2. FICHE ESPECE

Le Sisymbre couché *Sisymbrium supinum* L.

Code Natura 2000 : 1493



Sisymbrium supinum, carrière de Guerville, août 2008
- © Biotope

Description de l'espèce

Classe : Dicotylédones

Famille : Brassicaceae

Le Sisymbre couché est une plante annuelle (parfois bisannuelle) de petite taille, de 15 à 50 cm. Morphologiquement, elle est reconnaissable à sa pilosité bien marquée, à son port étalé-couché, à ses feuilles pétiolées pennatifides à lobe terminal plus grand, ... Son inflorescence forme une grappe terminale de petites fleurs (moins de 1 cm de diamètre) insérées à l'aisselle des feuilles. Le fruit est quant à lui formé par une silique de 1 à 3 cm.

Statuts et protection

Protection

- Niveau international
 - ✓ Convention de Berne : Annexe I
 - ✓ Directive Habitats/Faune/Flore : Annexe II et Annexe IV

- Niveau national

Espèce intégralement protégée par l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

Statuts

Niveau mondial : Quasi menacé

Niveau national : Vulnérable

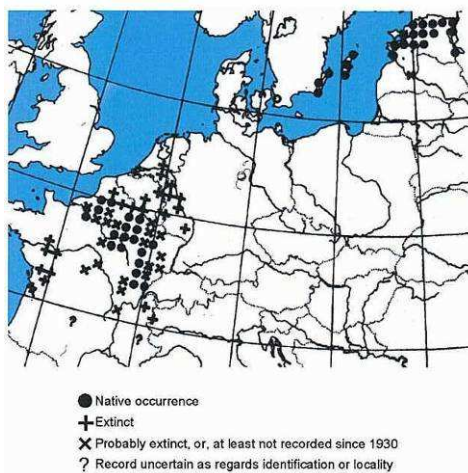
Niveau régional : Très rare

Ecologie

Le Sisymbre couché est une espèce pionnière, calcicole, héliophile et appréciant les substrats frais. Cette petite plante annuelle ne supporte pas la compétition avec les autres espèces végétales. Elle colonise donc des milieux très ouverts, bien exposés au soleil et frais. L'espèce a quasiment disparu de ses habitats primaires : sables et graviers humides des berges de cours d'eau par suite de l'artificialisation de ces milieux (canalisation...). Des habitats secondaires recréant les conditions écologiques de son habitat primaire permettent aujourd'hui son maintien. C'est ainsi qu'elle colonise les carrières qui présentent des milieux artificiels favorables : éboulis calcaires, berges exondées de plans d'eau, ravines...

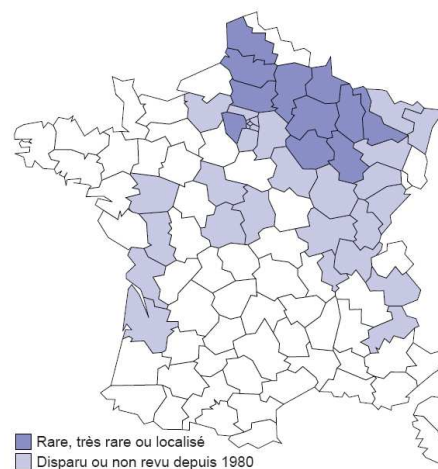
Aire de répartition

Répartition européenne



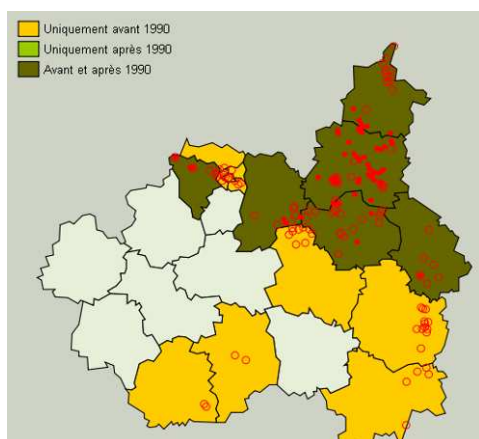
(Source : Jalas & Suominen, 1994.)

Répartition française



(Source : cahiers d'habitats - Tome 6)

Répartition dans le territoire du CBNBP



(Source : site internet du CBNBP)

Le Sisymbre couché est une espèce strictement européenne rencontrée dans deux aires de répartition distinctes :

L'une septentrionale, du sud de la Norvège aux pays baltes.

Une seconde qui s'étend des Pays-Bas au Nord de la France. L'espèce semble avoir disparu des Pays-Bas, de Belgique et d'Allemagne.

En France, le Sisymbre couché a disparu de nombreuses régions, l'espèce se cantonne à présent au quart Nord-Est de la France.

En Ile-de-France, 49 stations étaient connues avant 1980, principalement le long des grands cours d'eau, sur ses habitats primaires de berges. L'espèce a fortement régressé puisqu'aujourd'hui seules 4 stations sont connues, toutes dans des habitats secondaires (carrières et sablières) dans la vallée de la Seine (source : CBNBP, 2005).

Le Sisymbre couché dans le réseau Natura 2000 en France

Actuellement, 9 sites Natura 2000 sont concernés par la présence du Sisymbre couché. La carrière de Guerville est considérée comme le site le plus important du réseau Natura 2000 français pour la conservation de cette espèce (<http://natura2000.environnement.gouv.fr/especes/1493.html>)

Outre la carrière de Guerville, la conservation du Sisymbre couché dans le réseau Natura 2000 concerne essentiellement :

- des camps militaires en Champagne-Ardenne ;
- des vallées alluviales en Picardie ;
- un site de coteaux calcaires dans le Nord Pas de Calais.

Sur le site Natura 2000 du camp militaire de Suippes, le Sisymbre couché n'a été observé que sur une station localisée en bord d'un chemin. Néanmoins, les affleurements crayeux favorables à l'espèce sont nombreux sur ce site, et bien que l'espèce ne soit pas systématiquement présente sur ces affleurements, elle est certainement présente en quantité appréciable sur ce site Natura 2000 (ONF & CPNCA, 2008).

Le Sisymbre couché dans la carrière de Guerville

Le Sisymbre couché occupe de nombreux espaces du site Natura 2000 et ses populations sont encore relativement importantes dans le contexte particulier de la carrière de Guerville.

- Habitats de l'espèce

A l'heure actuelle, la carrière de Guerville abrite de nombreux habitats secondaires favorables à l'espèce tels que des ravines, des berges calcaires et des sables de plan d'eau exondés, des accumulations de craie, des affleurements de calcaires bien exposés au soleil, des pistes régulièrement perturbées par le passage des camions etc. Ces habitats favorables sont, et seront dans les années à venir, en grande partie détruits par le remblaiement en cours ou par les autres aménagements de la carrière.

Toutefois, un programme de restauration de l'espèce a été présenté par le CBNBP et Lafarge et validé par les autorités compétentes. Ce plan devrait permettre la pérennisation de l'espèce à travers des actions de création de milieux présentant des conditions écologiques qui lui sont favorables, et des actions de déplacement de l'espèce (banque de graines contenue dans la craie) (cf. diagnostic des activités humaines). L'extrémité Est de la carrière, qui abrite une partie importante des populations de l'espèce, ne sera pas concernée par le remblaiement de la carrière.

- Etat des populations

Sur l'ensemble des comptages effectués en 2008 par Biotope, la population globale de Sisymbre couché dans la carrière de Guerville compte de 1355 (estimation basse) à 1541 individus (estimation haute). Les densités sont variables selon les secteurs colonisés, allant jusqu'à 20 pieds par m².

Par rapport aux données du CBNBP (cf. annexe 3 : cartographie des stations de l'espèce en 2003 - CBNBP), et compte tenu de la remise en état de la carrière, les populations de Sisymbre couché sont en nette régression dans la partie Est du site Natura 2000 (carreau bas, extrémité Est). Toutefois, il est important de noter le caractère fugace de la plante. Les effectifs des populations peuvent ainsi varier d'une année sur l'autre.

- Dynamique de l'espèce

Les caractéristiques et activités du site influencent largement la conservation et la dynamique de l'espèce. Les perturbations du milieu liées à la remise en état de la carrière entraînent une régression de l'espèce qui devrait être compensée par les mesures de réaménagement écologique préconisées par le CBNBP. Le Sisymbre se maintient essentiellement sur des espaces refuges où il trouve des conditions écologiques qui lui sont favorables.

Sur ces espaces refuges, en l'absence de gestion conservatoire pour les rajeunir, le Sisymbre couché régresse au profit d'une flore banale. Certaines espèces végétales invasives (en particulier *Buddleja davidii*) ont d'ailleurs tendance à les coloniser rapidement.

A l'issue de la remise en état, l'espèce devrait être dans une dynamique progressive compte tenu des réaménagements prévus en sa faveur.

- Etat de conservation

En 2008, l'état de conservation des populations de l'espèce peut encore être considéré comme bon sur de la carrière de Guerville bien que la dynamique actuelle de l'espèce soit régressive.

Quelques habitats de l'espèce sur le site



Berge calcaire exondée de plan d'eau - © Biotope



Affleurement calcaire bien exposé
- © Biotope



Accumulation de craie - © Biotope

Menaces potentielles

- Modification des habitats par la dynamique naturelle des habitats de l'espèce: les habitats du Sisymbre couché sont des habitats secondaires qui évoluent naturellement vers la forêt ;
- Destruction des habitats de l'espèce par le remblaiement et les activités annexes de la carrière ;
- Risque de destruction d'habitats de l'espèce et d'individus de l'espèce par éboulement ;
- Invasion biologique : l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) a notamment un pouvoir envahissant très fort sur le site, le Sisymbre couché est une espèce pionnière ne supportant pas la compétition ;

Gestion conservatoire de l'espèce

- Création d'habitats favorables (naturelle et par techniques de génie écologique) ;
- Gestion des habitats de l'espèce : élimination des ligneux (lutte contre les espèces invasives), maintien de surfaces ouvertes par remise à nue de la roche ;
- Suivi scientifique des populations.

Objectifs et mesures de gestion conservatoire proposées dans le cadre du DOCOB

Objectif : Restauration et maintien des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché

Mesures en faveur du Sisymbre couché :

Régalage de craie sur les terrasses supérieures

Création naturelle d'éboulis crayeux

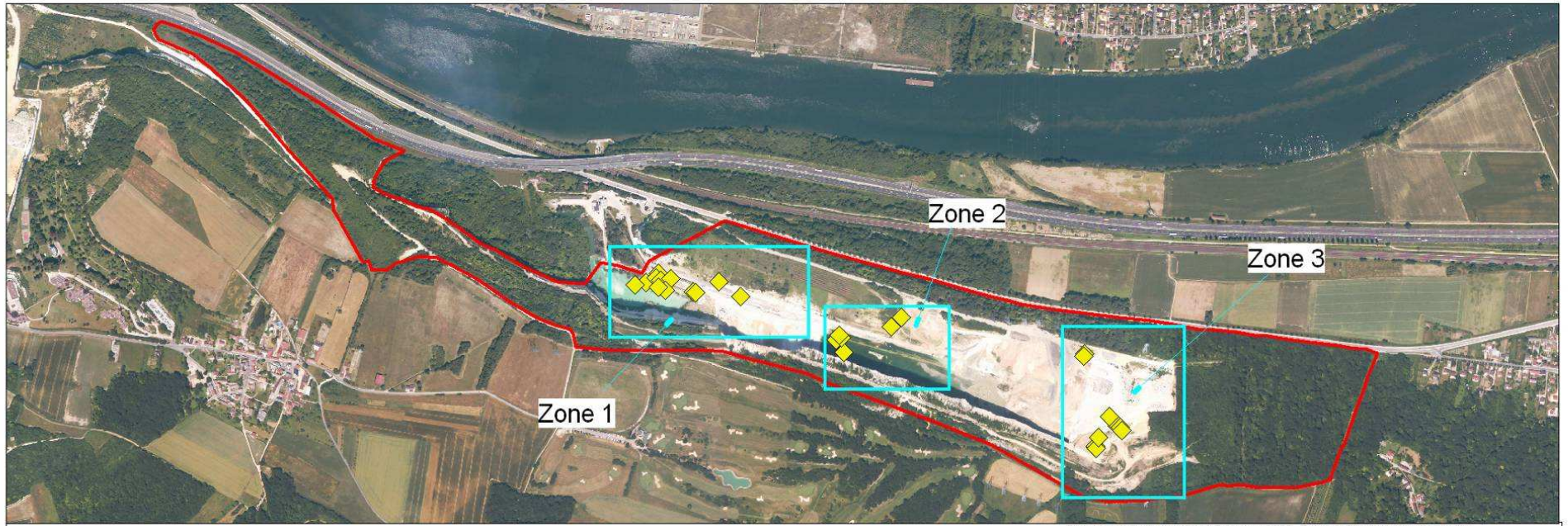
Maintien des conditions écologiques favorables au Sisymbre couché sur l'extrémité est de la carrière

Griffage de surface favorable au maintien des populations de Sisymbre couché

Chantier de limitation de l'Arbre aux papillons

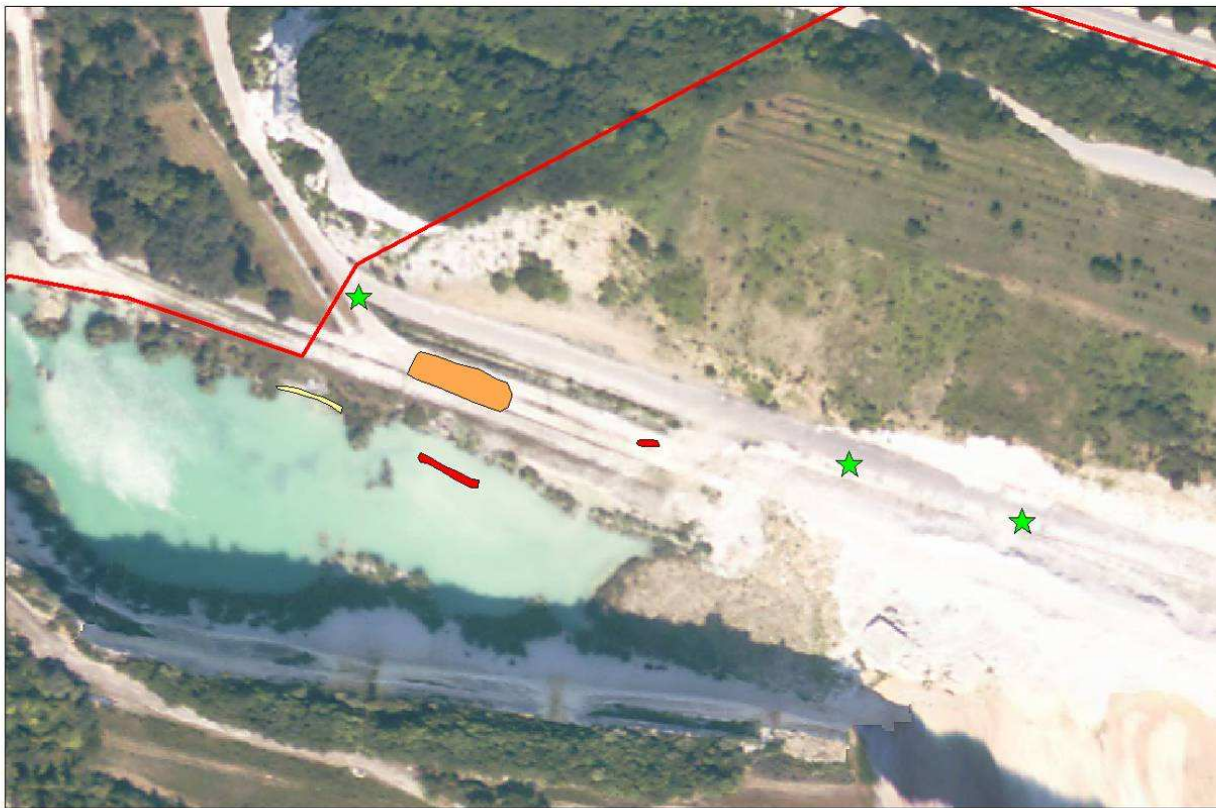
CARTOGRAPHIE DES DENSITÉS MAXIMALES DE SISYMBRE COUCHÉ OBSERVÉES EN 2008

Carte 5



Sources et cartographie : Biotope, 2008. Fond : IGN, orthophotographie.

ZONE 1



ZONE 3



ZONE 2



LEGENDE

Périmètre

Périmètre du site Natura 2000 "Carrière de Guerville"

Relevés GPS

Localisation des relevés GPS

Densités de Sisymbre couché

Densité forte (>20 individus/10m²)

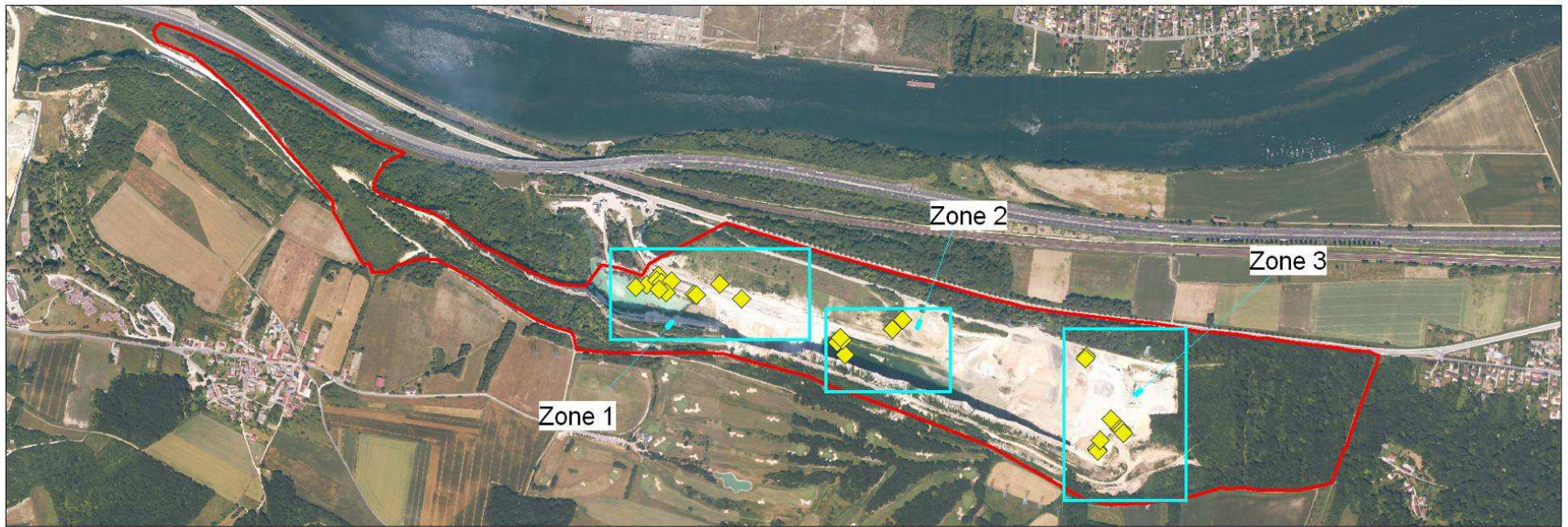
Densité moyenne (10-20 individus/10m²)

Densité faible (<10 individus/10m²)

Observation ponctuelle de Sisymbre couché

Observation ponctuelle de moins de 10 individus

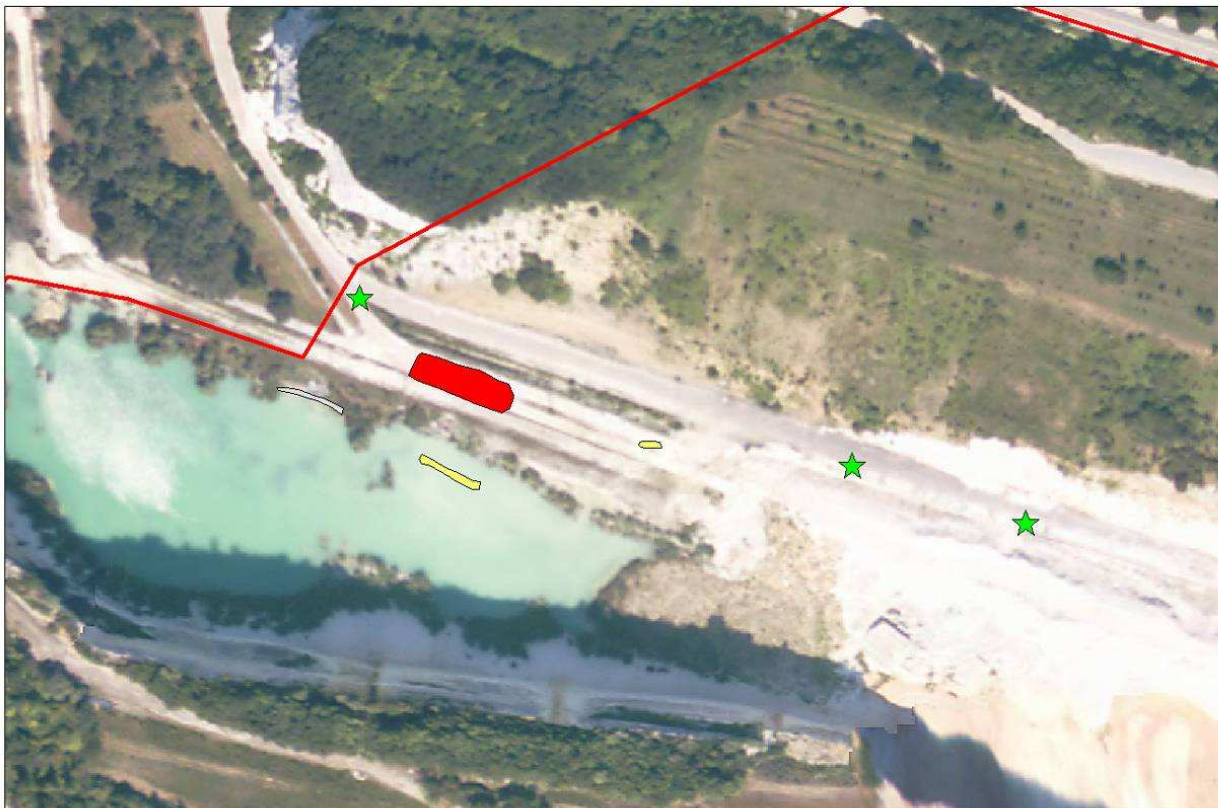




Sources et cartographie : Biotopie, 2008. Fond : IGN, orthophotographie.



ZONE 1



ZONE 3



ZONE 2



LEGENDE

Périmètre

Périmètre du site Natura 2000 "Carrière de Guerville"

Relevés GPS

Localisation des relevés GPS

Nombre d'individus de Sisymbre couché

> 500 individus

250 - 500 individus

50 - 250 individus

1-50 individus

Observation ponctuelle de Sisymbre couché

Observation ponctuelle de moins de 10 individus



III.3. FAUNE ET FLORE REMARQUABLES DE LA CARRIERE

III.3.1. FLORE

A l'exception du Sisymbre couché, la flore du site Natura 200 est relativement commune. Toutefois, le CBNBP signale en 2003 la présence de trois espèces assez rares en Ile-de-France (CBNBP, 2005) :

- *Lotus glaber* - Lotier à feuilles ténues
- *Euphrasia stricta* - Euphrase stricte
- *Chenopodium rubrum* - Chénopode rouge

Ces espèces sont compagnes du Sisymbre couché sur le site.

III.3.2. FAUNE

Les données indiquées concernant la faune sont issues de la bibliographie (ENCEM, ECOSPHERE) et des informations collectées lors de la consultation des acteurs locaux (CORIF, Gérard BAUDOIN). Aucune expertise de terrain n'a été réalisée concernant la faune dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le site Natura 2000 offre des potentialités intéressantes pour la faune.

➤ **Oiseaux**

En l'état actuel des connaissances, l'intérêt ornithologique de la carrière de Guerville-Mézières réside essentiellement dans la présence du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et du Goéland cendré (*Larus canus*). Ces deux espèces sont nicheuses sur le front de taille de la carrière et le Faucon pèlerin exploite également les autres secteurs du site comme territoires de chasse. Il s'agit, à ce jour, du seul site de reproduction du Faucon pèlerin connu en Ile-de-France. Le Goéland leucophé a également signalé comme nicheur sur la carrière en 1995.

D'autres espèces remarquables pour la région Ile-de-France sont également signalées dans l'environnement de la carrière (Epervier d'Europe, Bondrée apivore...), mais elles présentent toutefois un intérêt moindre.

Signalons également la présence depuis 2007 d'une nouvelle espèce à forte valeur patrimoniale (Baudoin, com. pers.) : l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*). Plusieurs mâles chanteurs ont été contactés en 2007, mais aucun indice de reproduction n'a été mis en évidence. En 2009, la nidification d'un couple de l'espèce a été confirmée (source : CORIF).

Bien que le site Natura 2000 soit proposé au titre de la directive Habitats-Faune-Flore, la présence du Faucon pèlerin, nicheur sur le site Natura 2000, représente un enjeu écologique à prendre en compte dans la remise en état de la carrière.

➤ **Insectes**

Peu de données sont disponibles concernant les insectes sur le site Natura 2000. Toutefois, quelques informations ponctuelles nous ont été signalées (Baudoin, com. pers.) concernant la présence d'espèces patrimoniales :

- L'Orthetrum brun (*Orthetrum brunneum*), libellule rare en Ile-de-France ;
- L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), criquet protégé en région Ile-de-France ;
- Le Grillon d'Italie (*Oecanthus pelluscens*), également protégé en région Ile-de-France.

Les deux premières espèces fréquentent les milieux pionniers à végétation clairsemée du site, alors que le Grillon d'Italie apprécie les espaces en friches.

Le site Natura 2000 offre des conditions favorables à une faune entomologique diversifiée caractéristique des milieux pionniers, chauds et secs.

➤ **Amphibiens et reptiles**

Une seule espèce de batracien est signalée dans la bibliographie sur le site Natura 2000 : la Grenouille verte (*Rana esculenta*). D'autres espèces peuvent être potentiellement présentes mais aucune prospection approfondie n'a été effectuée jusqu'à présent. Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), espèce déterminante de ZNIEFF, nous a été signalé (Baudoin, com. pers.) et sa présence est récente (2007).

Les milieux présents sur le site sont potentiellement favorables à l'Orvet (*Anguis fragilis*) et au Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

➤ **Mammifères**

Plusieurs mammifères fréquentent le site : Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), Renard roux (*Vulpes vulpes*), Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Chevreuil (*Capreolus capreolus*). Par ailleurs, des micro-mammifères ont déjà été observés : mulots, musaraignes, campagnols.

Aucun inventaire concernant les chiroptères n'a été réalisé. Cependant, le site présente des potentialités d'accueil pour ces espèces en activité de chasse ou de transit compte tenu de ses caractéristiques et des milieux présents.

IV. DIAGNOSTIC DES ACTIVITES HUMAINES

Le diagnostic des activités humaines présente et analyse l'ensemble des activités humaines existantes sur le site Natura 2000, afin de connaître leurs interactions avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

IV.1. METHODOLOGIE

Les informations relatives aux activités humaines sont issues d'une recherche bibliographique et des différents entretiens réalisés auprès de certains acteurs locaux. Des rencontres individuelles et des entretiens téléphoniques avec ces acteurs ont été organisées afin d'établir la liste de ces activités et de recueillir les informations nécessaires à leur analyse.

Les personnes consultées (cf. annexe 4) sont des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques. Des études et des documents relatifs à la carrière ont également été consultés et analysés. Enfin, des ateliers de travail en salle et sur le terrain ont permis d'élaborer un diagnostic partagé avec ces acteurs.

Compte tenu des particularités du site Natura 2000 de la carrière de Guerville, une approche chronologique a été retenue pour présenter les activités humaines afin d'avoir une vision claire de l'évolution des activités sur le site.

IV.2. VOCATIONS ET USAGES PASSES

IV.2.1. BOIS ET PASTORALISME

Les informations récoltées lors des consultations corroborent la présence de boisements sur les terrains avant le démarrage de l'activité d'exploitation de la craie. Le parcellaire très morcelé suggère que des activités agricoles ont pu se développer au cours des siècles précédents (pâturage) avant que les terrains ne se reboisent naturellement.

IV.2.2. EXPLOITATION DE CRAIE

IV.2.2.1. Historique

Après la Première Guerre Mondiale, le site a eu pour vocation exclusive d'être exploitée pour la craie. Plusieurs exploitants se sont alors succédé sur le site. La partie Ouest a été exploitée par la société Lambert, avant que la société Lafarge ne développe à son tour

une exploitation sur la partie Est. L'historique du site présenté ci-dessous s'attache à reprendre les étapes clés du déroulement de l'exploitation à partir des années 70.

PRINCIPALES ETAPES LIEES A L'EXPLOITATION DE LA CRAIE SUR LE SITE NATURA 2000	
Année - période	Etapas
Entre deux guerres	Ouverture de la carrière (secteur Ouest du site Natura 2000)
Jusqu'à la fin des années 60	Exploitation de la partie Ouest du site par les Plâtres Lambert
1972	Demande d'autorisation de poursuite de l'exploitation sur la partie Est du site déposée par Lafarge
02 novembre 1978	Arrêté préfectoral autorisant la poursuite de l'exploitation pour une durée de 30 ans et modifiant les conditions de remise en état du site. Le plan de remise en état est orienté vers un parc forestier défini par un plan paysager qui est annexé à l'autorisation préfectorale.
1990	Projet d'extension de la carrière sur la commune de Mézières-sur-Seine (extrémité Est du site Natura 2000). Etude d'impact écologique d'un projet d'extension de la carrière. Découverte du Sisymbre couché par C. Gauthier (Ecosphère)
29 novembre 1991	Arrêté préfectoral autorisant le défrichement de 11 ha de boisement en vue de l'extension envisagée (Décision F2B.91181). Cet arrêté modifie de fait le plan de remise en état autorisé en 1978.
1990-1995	Forte opposition locale au projet d'extension de la carrière sur la commune de Mézières-sur-Seine
1998	Fin de l'activité d'extraction de la craie en raison de la fermeture de la cimenterie de Corneilles-en-Parisis (95)
1999	Démontage des installations en place pour l'exploitation (tapis roulants, cuves de fioul...)
2001	Visite de recollement avec la DRIRE dans le cadre de l'autorisation d'exploitation en cours. Démarrage du remblaiement de la carrière Démarrage du suivi du Sisymbre couché par le CBNBP.
15/16 octobre 2001	Effondrement d'une partie du front de taille (environ 200 000 m ³)
2002	Etude de l'INERIS sur la stabilité et les principes de mise en sécurité des fronts de la carrière en vue de sa réhabilitation
2004	Etude d'impact réalisée par l'ENCEM dans le cadre d'une demande d'autorisation au titre des ICPE, afin de prolonger la durée de l'autorisation d'exploitation en vue d'achever la remise en état et d'en modifier les conditions de réalisation
Mai 2005	Demande d'autorisation de transplantation, de restauration et d'introduction de populations du Sisymbre couché déposée par Lafarge et le CBNBP
2005	Contre-expertise menée par Scétauroute de l'étude INERIS
21 février 2006	Avis favorable du CNPN sur le dossier de transplantation, de restauration et d'introduction de populations du Sisymbre couché
Avril 2006	Transmission du périmètre du projet de Site d'Importance Communautaire (pSIC) « carrière de Guerville » par le Ministère en charge de l'Ecologie à la Commission européenne
12 juillet 2006	Arrêté préfectoral modifiant la décision F2B.91181 et autorisant le défrichement temporaire sur une partie du site et la création d'une zone de protection du Sisymbre couché en lieu et place d'une zone initialement vouée à un reboisement dans le cadre du réaménagement.
9 août 2006	Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique Arrêté préfectoral prolongeant la durée d'exploitation de 20 ans et modifiant les conditions de réaménagement, conformément au dossier déposé par

PRINCIPALES ETAPES LIEES A L'EXPLOITATION DE LA CRAIE SUR LE SITE NATURA 2000	
Année - période	Etapes
	Lafarge
14 décembre 2006	Première réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « carrière de Guerville »
18 décembre 2006	Arrêté préfectoral portant autorisation exceptionnelle de transplantation, restauration et d'introduction de <i>Sisymbrium supinum</i> L.
7 août 2007	Arrêté préfectoral autorisant le transfert de l'autorisation d'exploitation de la carrière à la Compagnie des Sablières de la Seine (Lafarge Granulats Seine Nord).

IV.2.2.2. Conditions d'exploitation

La craie fournie par le site de Guerville était utilisée, en mélange avec de l'argile de la carrière de Limay, pour fabriquer du ciment à l'usine de Cormeilles-en-Parisis, dans le Val d'Oise. Les méthodes d'extraction ont évolué au cours de l'exploitation :

- utilisation d'explosifs jusqu'en dans les années 70 ;
- extraction avec un bulldozer D9 à partir des années 80. La craie extraite était ripée jusqu'à un chargeur puis transporté par des tapis roulants jusqu'au quai de la Seine et envoyée à Cormeilles-en-Parisis par transport fluvial.

Dans les années 90, la production atteignait 700 000 tonnes par an.

IV.3. ACTIVITES EN COURS ET FUTURES

IV.3.1. REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE

Annexe 5 : extrait de l'étude d'impact de l'ENCEM (2004) concernant la remise en état de la carrière de Guerville

Annexe 6 : Préconisations du CBNBP concernant la conservation du Sisymbre couché (2004)

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'août 2006 autorisant le prolongement de la durée d'exploitation jusqu'en 2026 et la modification des conditions de remise en état, un nouveau plan de réaménagement de la carrière a été défini et répond à trois objectifs :

- Mettre en sécurité le front de taille ;
- Préserver et développer l'intérêt écologique de la carrière ;
- Favoriser l'insertion paysagère de la carrière dans le tissu socio-économique local et régional.

Ce nouveau plan conserve une grande partie des dispositions prévues dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 02 novembre 1978. Le remblaiement de la carrière et l'insertion paysagère du site étaient déjà des objectifs fixés par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 1978 autorisant l'exploitation. La prise en compte des milieux naturels, de la

flore et de la faune dans le réaménagement constitue une orientation nouvelle qui modifie la remise en état du site telle qu'elle était envisagée initialement. Cette orientation est largement fondée sur le programme de restauration du Sisymbre couché présenté en 2005 par le CBNBP et Lafarge.

Les principales modifications du plan initial de remise en état concernent :

- Le remblaiement de la carrière (terrassément) ;
- Des opérations de réaménagement écologique en faveur du Sisymbre couché ;
- La végétalisation de la carrière : des modifications du plan de reboisement sont prévues pour favoriser la conservation du Sisymbre couché, la biodiversité de la carrière en générale, et réduire les impacts paysagers.

Rappelons que la partie Ouest du site Natura 2000 n'est pas concernée par la remise en état de la carrière.

PRINCIPALES ACTIONS PREVUES DANS LE CADRE DE LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE GUERVILLE (D'APRES ENCEM, 2004 & CBNBP, 2005)			
Type d'opération	Objectifs	Actions prévues	Résultats attendus
Terrassement	Sécurisation du site (risque d'effondrement du front de taille) Stabilisation des terrains remodelés	Remblaiement de la fosse de la carrière à l'aide de matériaux inertes	Front de taille résiduelle de 20 à 30 m de haut
		Le long du front de taille sur la partie Est, création de 3 terrasses emboîtées d'une quarantaine de m de large aux cotes +72m NGF, +64m NGF et +54m NGF. Enroulement des terrasses autour de l'éperon rocheux situé en limité du site Natura 2000 (aspect en amphithéâtre) Mise en place d'un merlon de protection et d'un piège à bloc au niveau du front de taille résiduel	Stabilisation des terrains
	Gestion des eaux superficielles et souterraines	Réalisation d'un talweg de collecte des eaux pluviales sur la terrasse la plus basse (+ 54m NGF) jusqu'à un nouvel étang qui sera creusé au pied de l'éperon rocheux	Assainissement des terrains
Réaménagement écologique	Maintien de la présence d'une espèce végétale protégée et inscrite à l'annexe II de la directive Habitats	Transplantation du Sisymbre couché : Régalage d'une couche de craie sur les terrasses médiane et haute (+72m NGF, +64m NGF), sur une épaisseur de 50 cm, contenant des graines de Sisymbre couché (déplacement des populations du carreau bas).	Colonisation par le Sisymbre couché.

PRINCIPALES ACTIONS PREVUES DANS LE CADRE DE LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE GUERVILLE (D'APRES ENCEM, 2004 & CBNBP, 2005)

Type d'opération	Objectifs	Actions prévues	Résultats attendus
		<p>Création, au cours des travaux de terrassement, d'espaces calcaires spécifiques pour le Sisymbre couché :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ création naturelle d'éboulis au pied du front de taille résiduel dès l'achèvement de la terrasse supérieure (action réalisée dans les conditions précisées à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 09 août 2006) ▪ création d'éboulis calcaires sur des éperons calcaires par cassure du front de taille sur ces éperons et régalinge sur matériaux de remblaiement disposés en pente (action qui s'est révélée inapplicable pour des raisons de sécurité et d'intégration paysagère) ▪ grattage de craie affleurante le long des routes et protection physique des zones grattées (action qui s'est révélée inapplicable pour des raisons de sécurité) 	<p>Colonisation par le Sisymbre couché.</p>
		<p>Maintien des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché sur l'extrémité Est de la carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ talutage et création de banquettes horizontales ou en légère pente ▪ dépôts de matériaux issus du talutage 	<p>Maintien des populations à partir de la banque de graine en place</p>
	<p>Maintien de la biodiversité</p>	<p>Restauration de zones humides fonctionnelles et de la fonctionnalité hydrique du site (cf. gestion des eaux superficielles et souterraines) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ création d'une zone humide sur la partie Est ▪ création du talweg et d'un étang ▪ création d'un système de berges exondées en période estivale via le talweg 	<p>Maintien d'espèces végétales et animales inféodées aux milieux humides</p>
<p>Végétalisation</p>	<p>Insertion paysagère du site dans son environnement</p>	<p>Réduction du reboisement sur l'ensemble du site : le plan initial prévoyait un large reboisement basé sur des plantations forestières.</p>	<p>Favorisation de la colonisation du Sisymbre couché</p>
		<p>Traitement de la terrasse inférieure en verger : plantations aléatoire de fruitiers</p>	<p>Réduction de l'impact paysager</p>
		<p>Plantation d'un alignement de merisier en sommet</p>	
		<p>Plantation d'une haie d'épineux en limite nord de la terrasse supérieure et autour du front de taille réaménagé</p>	<p>Sécurisation de la falaise (accès) Réduction de l'impact paysager</p>
		<p>Enherbement d'une partie de l'extrémité Est de la carrière</p>	<p>Réduction de l'impact paysager</p>

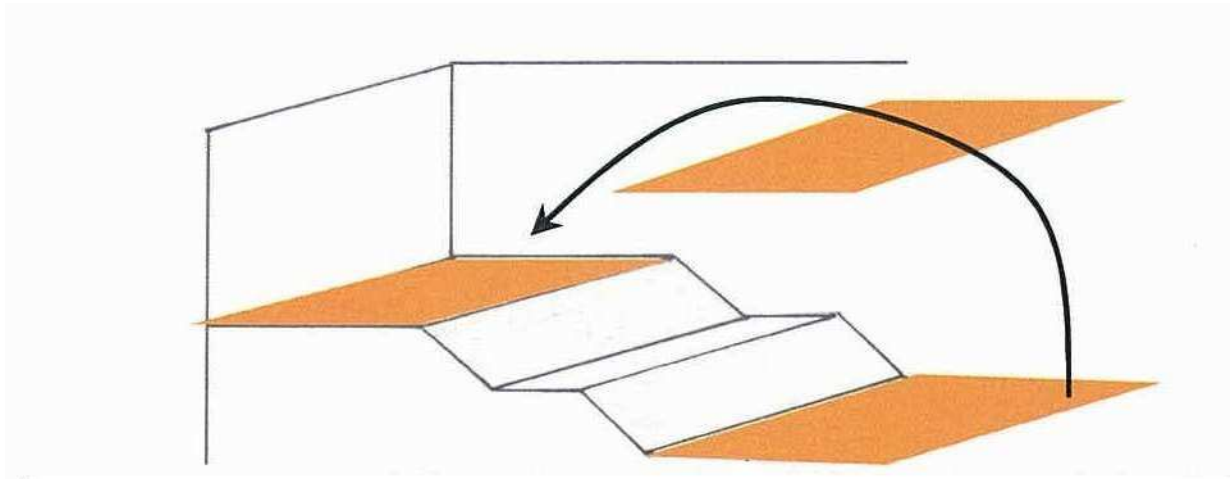


Figure 1 : Schéma de principe de la transplantation du *Sisymbre couché* par dépôt de craie sur les terrasses
(source : CBNBP, 2005)

Au moment de l'élaboration du document d'objectifs, le remblaiement et la gestion de l'extrémité Est pour le *Sisymbre couché* sont en cours de mise en œuvre. La remise en état de la carrière doit prendre fin en 2026.



Remblaiement de la carrière et création progressive des terrasses - © Biotope

PLAN DE L'ETAT FINAL

Figure n° 29 Société : LAFARGE CIMENTS
Commune : Guerville-Mézières
Document : Etude d'impact
N° de dossier : N°0778 4089
Elaboration : mars 2004



Source : D'après le projet de réaménagement du Cabinet Paul Green.

Echelle : 1/5 000

Figure 2 : Plan de l'état final du réaménagement de la carrière de Guerville (source : Cabinet Paul Green)

IV.3.2. REAMENAGEMENT ET GESTION CONSERVATOIRE EN FAVEUR DU SISYMBRE COUCHE

Sur l'extrémité Est de la carrière, qui ne sera pas concernée par le remblaiement de la carrière, Lafarge et le CBNBP ont mis en place, dans le cadre de la convention de partenariat entre ces deux structures, des opérations de réaménagement pour maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché :

- Travaux de rajeunissement (scarification) en 2003 du substrat crayeux anciennement colonisée par l'espèce mais concurrencée le développement d'autres (dynamique naturelle)
- Sur des zones où le substrat n'est pas favorable au Sisymbre couché, régalinge en 2001 d'un substrat crayeux de 50 cm d'épaisseur, puis rajeunissement de ce substrat par scarification (passage d'un godet en marche arrière)

Elles ont été mises en place préalablement au nouveau plan de remise en état de la carrière. La seconde a conforté le scénario de transplantation des populations de Sisymbre couché sur le site, tel qu'il est décrit dans le cadre du dossier de demande d'autorisation de transplantation de cette espèce (CBNBP, 2005), puisque la banque de graines s'est exprimée et l'espèce a colonisé la zone aménagée.

IV.3.3. RECYCLAGE DE MATERIAUX

Dans la cadre de l'autorisation au titre des ICPE dont a bénéficié Lafarge Ciments pour modifier la remise en état du site, Lafarge a également été autorisé à mettre en service deux installations mobiles de recyclage de matériaux :

- L'une pour le recyclage de béton, elle comprend plusieurs équipements (concasseur, déferrailleur magnétique, crible, tapis roulants...) localisés dans la zone de remblaiement ;
- La seconde pour la valorisation de terres de terrassement, qui comprend également plusieurs équipements (trémie, ecrêteur, crible, tapis...).

Ces activités de recyclage ne sont pas permanentes sur la carrière (seuil minimum du volume de stockage sur site). Les bétons et terres à recycler, ainsi que les produits finis, sont acheminés par camions sur le site. Les stériles issus du traitement des matériaux de terrassement seront utilisés pour le remblaiement de la carrière.



Remblaiement progressif de la carrière et unités de recyclage de matériaux - © Biotope, 2008

ETUDES ET SUIVIS NATURALISTES

Compte tenu de l'intérêt écologique de la carrière de Guerville-Mézières, des inventaires et des suivis écologiques ont été mis en place par Lafarge en partenariat avec des associations locales et des experts scientifiques.

IV.3.4.1. Suivi ornithologique

Un ornithologue local, Gérard Baudoin, suit, en lien avec le Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France (CORIF) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Ile-de-France (LPO), depuis plusieurs années la reproduction de plusieurs espèces patrimoniales (cf. diagnostic écologique), notamment le Goéland cendré et le Faucon pèlerin.

M. Baudoin a été officiellement chargé par Lafarge en juin 2007 de suivre l'avifaune patrimoniale du site en tant qu'expert local.

IV.3.4.2. Suivi botanique

Dans le cadre du nouveau plan de réaménagement de la carrière, la société Lafarge Granulats s'est associée au Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) afin d'assurer la conservation du Sisymbre couché.

Le CBNBP suit depuis 2001, dans le cadre de conventions pluriannuelles, l'évolution de cette espèce sur le site (cartographie des stations, évaluation de densité...). L'objectif de ce suivi est de proposer, et mettre en œuvre, des préconisations dans le cadre du réaménagement de façon à pérenniser les conditions écologiques favorables au Sisymbre couché, mais également de favoriser le maintien et le développement de milieux favorables à la flore et à la faune.

IV.3.5. CHASSE ET PECHE

La carrière de Guerville est chassée à l'automne et en hiver par les salariés de l'exploitation. Les espèces chassées sont des gros gibiers (sangliers essentiellement) qui fréquentent la carrière.

L'étang situé à l'Ouest de la carrière est pêché occasionnellement en raison de la présence de carpes.

IV.3.6. VANDALISME

Bien que fermée au public, la carrière fait l'objet depuis quelques années de visites répétées par des intrus qui vandalisent les matériels et bâtiments d'exploitation. Ces actes concernent également les secteurs en cours de remise en état.

IV.4. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS HUMAINES ET ANALYSE DE LEURS EFFETS

Le tableau ci-après permet d'analyser les effets des actions et pratiques en cours sur le site vis-à-vis des pelouses marneuses et du Sisymbre couché.

ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE					
Activités	Personnes ou structures concernées	Pratiques	Localisation	Impact sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire	Personnes ou organismes consultés
Remise en état de la carrière	Lafarge Granulats	Remblaiement à l'aide de matériaux inertes Création de terrasses et maintien d'un front de taille résiduel de 20 à 30 m de haut Gestion des eaux superficielles et souterraines Réaménagement écologique en faveur du Sisymbre couché Enherbement d'une partie de l'extrémité Est de la carrière	Partie Est de la carrière	IMPACT NEGATIF Disparition des habitats du Sisymbre couché Dégradation des pelouses marneuses par enherbement IMPACT POSITIF (A L'ISSUE DE LA REMISE EN ETAT) Création d'habitats favorables aux populations de Sisymbre couché Restauration de milieux humides fonctionnels	M. ARTRU (LAFARGE GRANULATS) / M. DESCOMBE (LAFARGE CEMENTS)
Réaménagement et gestion conservatoire en faveur du Sisymbre couché	Lafarge Ciments, Lafarge Granulats, CBNBP	Scarification de substrat crayeux anciennement colonisé par le Sisymbre couché Régalage de substrat crayeux sur 50 cm d'épaisseur puis scarification du substrat quelques années plus tard	Extrémité Est de la carrière	IMPACT POSITIF Maintien ou création d'habitats favorable aux populations de Sisymbre couché	M. ARTRU (LAFARGE GRANULATS) M. BARDIN (CBNBP)
Recyclage de bétons et de terres de terrassement	Lafarge Granulats, entreprises sous-traitantes	Installations mobiles pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ recyclage de bétons ▪ concassage-criblage de terres de terrassement 	Carreau bas (hors des plans d'eau)	AUCUN IMPACT Installation en-dehors des pelouses marneuses et des habitats du Sisymbre couché	M. ARTRU (LAFARGE GRANULATS)
Chasse / Pêche	Salariés du site	Chasse à l'affût Pêche à la ligne	Ensemble du site pour la chasse Plan d'eau pour la pêche	AUCUN IMPACT	M. ARTRU (LAFARGE GRANULATS)

ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE					
Activités	Personnes ou structures concernées	Pratiques	Localisation	Impact sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire	Personnes ou organismes consultés
Suivi ornithologique et botanique	Gérard Baudoin, CORIF, CBNBP	Inventaires naturalistes, relevés de terrain	Ensemble du site	AUCUN IMPACT	M. BAUDOIN M. LAIR (CORIF) M. BARDIN (CBNBP)
Vandalisme	Inconnu	Dégradation des infrastructures et des matériels (y compris matériels roulants) Utilisation des matériels roulants	Carreau bas, routes, chemins	AUCUN IMPACT	

V. ENJEUX DE CONSERVATION

Le tableau présenté ci-dessous indique les principaux enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site d'importance communautaire.

SITE NATURA 2000 FR1102013 « CARRIERE DE GUERVILLE » HABITAT D'INTERET EUROPEEN – SYNTHESE ET ENJEUX DE CONSERVATION						
Habitat d'intérêt européen	Superficie et couverture relative sur le site	Etat de conservation de l'habitat sur le site	Menaces pesant sur l'habitat sur le site	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
Pelouse calcicole marneuse (code NATURA 2000 : 6210)	2,35 ha 3 % de la superficie du site NATURA 2000	Mauvais état de conservation	Dynamique naturelle Invasions biologiques (<i>Buddleja davidii</i>)	Elimination des ligneux Gestion conservatoire par fauche ou pâturage Limitation des dégradations du milieu par le remblaiement en cours	Mise en œuvre possible dans le cadre de Natura 2000, mais condition de réalisation très délicate compte tenu des risques de sécurité et de la topographie du site.	Faible

SITE NATURA 2000 FR1102013 « CARRIERE DE GUERVILLE » ESPECE D'INTERET EUROPEEN – SYNTHESE ET ENJEUX DE CONSERVATION						
Espèce d'intérêt européen	Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
Sisymbre couché <i>Sisymbrium supinum</i> (code NATURA 2000 : 1394)	Bon	Habitats secondaires liés à l'ancienne exploitation d'une carrière : berges de plans d'eau, accumulation de craie, ravines etc. Bien qu'ils abritent une espèce protégée, ces habitats sont fortement artificialisés sont considérés en mauvais état de conservation. Il est néanmoins nécessaire de les conserver et d'y maintenir les conditions favorables au Sisymbre couché.	Destruction et modification de l'habitat (dynamique naturelle, éboulements, remblaiement...) Invasions biologiques (<i>Buddleja davidii</i> notamment)	Création d'habitats favorables Maintien de zones ouvertes par remise à nu du substrat crayeux Suivi scientifique de l'espèce	Mise en œuvre possible dans le cadre de Natura 2000	Fort

VI. OBJECTIFS DE CONSERVATION

Compte tenu de la hiérarchisation des enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de la carrière de Guerville, les objectifs suivants peuvent être proposés :

- **Un objectif prioritaire pour répondre aux enjeux de conservation relatifs au Sisymbre couché : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »**

Le Sisymbre couché trouve dans la carrière de Guerville des habitats secondaires bien développés qui favorisent la présence de populations importantes pour sa conservation dans le réseau Natura 2000 français. Le plan de remise en état bouleverse considérablement les conditions du site à l'issue de la phase d'exploitation de craie et entraîne une régression des populations de l'espèce. Un programme de maintien et de restauration (mesures compensatoires) prévu parallèlement au plan de remise en état vise à pérenniser le Sisymbre couché sur la carrière de Guerville. Ce programme répond largement à un objectif de restauration des conditions écologiques permettant d'envisager la pérennisation de l'espèce.

Toutefois, il ne prévoit pas précisément les modalités de gestion des habitats du Sisymbre couché au cours et à l'issue de la remise en état. Ces modalités restent donc à définir dans le cadre du programme opérationnel du site Natura 2000, et doivent répondre en priorité au maintien des conditions écologiques en faveur du Sisymbre couché. En l'absence de gestion conservatoire, le Sisymbre couché ne supporte pas la concurrence d'autres espèces, dont une invasive qui présente un fort pouvoir de colonisation sur ce type de milieu : l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*). Un taux d'humidité convenable du substrat accueillant l'espèce et un bon ensoleillement sont également des conditions indispensables pour envisager le maintien de l'espèce.



Colonisation des terrains de la carrière par l'Arbre à papillons - © Biotope

➤ **Un objectif secondaire relatif au seul habitat d'intérêt communautaire présent : « Améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles marneuses »**

Actuellement, les pelouses calcicoles occupent une superficie restreinte sur le site, elles sont peu caractéristiques (variante rudérale) par rapport à l'état optimum de cet habitat et dégradées en raison de leur colonisation progressive par des espèces de friches et l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*).

La conservation de ces pelouses représente un enjeu de conservation faible. La restauration de ces pelouses est possible sous réserve de mettre en place une gestion adaptée au contexte de la carrière. Toutefois, la localisation de ces pelouses dans des zones où les conditions de sécurité ne sont pas assurées pour permettre la réalisation de ces travaux de gestion. A l'issue de la remise en état, des pelouses calcicoles marneuses pourraient se développer dans de meilleures conditions qu'actuellement (perturbations liées au remblaiement et aux réaménagements) et offrir des habitats exploitables par la faune du site. A très long terme, l'état de conservation des pelouses pourrait donc s'améliorer, mais aucune mesure de gestion n'est pour le moment envisageable pour maintenir les pelouses calcicoles, compte tenu des conditions de sécurité sur le site.

Enfin, un second objectif secondaire, et sans lien avec les exigences de la directive Habitats-Faune-Flore, relatif aux enjeux signalés sur la faune et la flore remarquables peut également être proposé :

➤ **« Favoriser une réflexion entre les acteurs du site en vue de maintenir des conditions écologiques favorables aux espèces remarquables de faune et de flore de la carrière »**

Outre la présence du Sisymbre couché, la carrière de Guerville accueille des espèces remarquables de faune à prendre en compte dans la gestion du site : Faucon pèlerin, Goéland cendré, etc. Par ailleurs, certaines espèces disposent d'un statut de protection réglementaire (Crapaud calamite, Oedipode turquoise...).

Une réflexion avec les acteurs du site pourrait être menée afin d'améliorer les conditions d'accueil de la faune remarquable de la carrière au cours de la remise en état, et au-delà. La flore pourrait également trouver des conditions d'accueil plus favorable en fonction de la gestion qui sera réalisée sur l'ensemble des habitats naturels et semi-naturels de la carrière.

Il ne s'agit pas de proposer dans le cadre du programme opérationnel des actions de réaménagement ou de gestion écologique en faveur de ces espèces, mais d'inciter les acteurs à définir les modalités de leur prise en compte dans les prochaines années.

VII. PROGRAMME D' ACTIONS

Les actions proposées pour atteindre les objectifs de conservation sont principalement issues des mesures compensatoires proposées par le CBNBP dans le cadre du réaménagement concerté de la carrière (CBNBP, 2005). Elles sont complétées par :

- d'autres mesures qui concernent la gestion des habitats favorables au Sisymbre couché ;
- des recommandations et des engagements dans le cadre d'un projet de charte pour le site ;
- des études et suivis scientifiques ;
- des mesures relatives à l'animation du site Natura 2000.

VII.1.MESURES PREVUES EN FAVEUR DU SISYMBRE COUCHE DANS LE CADRE DU PLAN DE REMISE EN ETAT

Action 1	Régilage de craie sur les terrasses supérieures	
Actions hors contrats		
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF 1 : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »</p> <p>Cette opération a pour objectif de recréer des conditions écologiques favorables au Sisymbre couché sur deux des trois terrasses créées dans le cadre de la mise en sécurité du front de taille.</p>	
Habitats et espèces d'intérêt européen visés :		
<input type="checkbox"/> Sisymbre couché (1394)		
Description :		Priorité 1
<p>La remise en état de la carrière comporte la mise en sécurité du front de taille par remblai de l'exploitation en terrasses à 3 cotes distinctes. Le remblai entraîne la disparition de nombreux secteurs favorables au Sisymbre couché au niveau du carreau bas.</p> <p>Les terrasses supérieures seront recouvertes d'une couche de craie de façon à favoriser la colonisation de ces espaces par le Sisymbre couché.</p>		
Superficie :		
A préciser à l'issue de la création des terrasses supérieures.		
Acteurs concernés		
Lafarge Granulats, Lafarge Ciments, DIREN, DRIRE, CBNBP		
Modalités de réalisation		
<p>Le remblai de la carrière au niveau du carreau bas comporte l'aménagement de trois terrasses à partir du dépôt de matériaux inertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La terrasse supérieure a la cote + 72 m NGF 		

- La terrasse intermédiaire a la cote + 64 m NGF
- La terrasse inférieure a la cote + 54 m NGF

L'arrêté préfectoral du 09 août 2006 précise que « les terrasses supérieure et intermédiaire seront recouvertes d'une couche de craie d'une épaisseur de 50 cm, sauf dans une bande de 10m en bordure nord de la terrasse intermédiaire qui sera plantée d'essences forestières locales. La terrasse inférieure sera plantée d'arbre de verger dans des densités adaptées aux effets paysagers recherchés selon les éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation ».

A l'origine, la craie utilisée pour être régalée sur les terrasses supérieures devait être prélevée sur le carreau bas, en décapant les zones où la densité en plantes est suffisante pour assurer la présence d'une banque de graines importante, et assurer le redémarrage des populations au-dessus des terrains remblayés. Les opérations de décapage et de transplantation devaient être faites au fur et à mesure de l'avancement du chantier de remblaiement, d'Est en Ouest (d'après le phasage annexé à l'arrêté préfectoral du 09 août 2006).

La réalisation des opérations de remblaiement et de création des terrasses ont soulevé l'impossibilité pour l'exploitant de réaliser les terrasses selon le phasage prévu initialement, en raison du manque de stabilité des terrasses créées selon ce phasage et des difficultés à circuler sur les terrasses en cas de pluie une fois la craie régalée.

Il apparaît ainsi nécessaire de réaliser le remblaiement intégral des trois terrasses pour assurer leur stabilisation, avant de réaliser le régalage de la craie sur les terrasses supérieures. Aucun stockage temporaire des populations de Sisymbre couché du carreau bas n'étant souhaitable, l'idée de décapier les zones abritant l'espèce dans ce secteur a été abandonnée. L'exploitant a proposé de prélever la craie par l'exploitation d'une petite partie de l'extrémité Est de la carrière.

Enfin, il est important de noter que le CBNBP a réalisé, préalablement aux travaux de remise en état, une récolte de graines sur le site. En cas de non démarrage de la population sur les couches de craie, il sera possible d'ensemencer le milieu à partir de cette banque de graines conservée en chambre froide. Le protocole de germination à partir de cette banque a été établi et les résultats des tests de germination ont permis de fixer les conditions optimales de son utilisation.

Période d'intervention

Le remblaiement de la carrière est prévu selon un phasage annexé à l'arrêté préfectoral du 09 août 2006. Toutefois, ce phasage a été revu car sa mise en œuvre a soulevé des difficultés liées au manque de stabilité des terrasses créées selon ce phasage. Les opérations ont débuté en 2006 et doivent s'achever au plus tard en 2026.

Le régalage de la craie doit intervenir après stabilisation des trois terrasses.

Financement

Mesure prévue dans le cadre de la remise en état de la carrière (cf. arrêté préfectoral du 09 août 2006) et à mettre en œuvre par l'exploitant (Lafarge Granulats Seine Nord).

Indicateurs de suivi

Quantité de craie déposée sur les terrasses et superficie totale de milieu créé

Suivi scientifique de la population de Sisymbre couché

Action 2	Création naturelle d'éboulis crayeux	
Actions hors contrats		
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF 1 : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »</p> <p>L'objectif de cette action est très proche de celui de l'action n°1, à savoir recréer des conditions favorables au Sisymbre couché. Il s'agit ici de profiter des aménagements réalisés pour sécuriser le front de taille, pour développer des milieux favorables à l'espèce.</p>	
Habitats et espèces d'intérêt européen visés :		
<input type="checkbox"/> Sisymbre couché (1394)		
Description :	<p>La mise en sécurité du front de taille par l'emboîtement des trois terrasses de remblai va laisser un front de taille résiduel de 20 à 25 m de haut, qui risque très probablement de d'effriter au fil des ans.</p> <p>Des aménagements spécifiques sont prévus pour sécuriser le front de taille résiduel (merlon et clôture de protection, pièges à cailloux) et permettre à long terme la création d'une zone crayeuse potentiellement favorable au Sisymbre couché.</p>	Priorité 1
Superficie :		
A préciser à l'issue de la création des terrasses supérieures.		

Acteurs concernés
Lafarge Granulats, Lafarge Ciments, DIREN, DRIRE, CBNBP
Modalités de réalisation
<p>L'arrêté préfectoral du 09 août 2006 indique que :</p> <ul style="list-style-type: none"> le réaménagement de la carrière est réalisé par remblai de l'exploitation..., en maintenant un front de taille d'une hauteur de 20 à 25 m protégé par des clôtures, merlons et pièges à cailloux. le piège à cailloux est constitué par une terrasse fermée sur le côté opposé au front de taille par un merlon de sorte de prévenir toute chute d'éboulis en dehors de la zone de réception constituée par la banquette (voir schéma annexé à l'arrêté préfectoral) ; la terrasse est fermée à l'opposé du front de taille par un merlon d'une hauteur minimale de 3 m et d'une largeur de 10 m qui piège sur la terrasse les cailloux et éboulis tombant du front de taille. La crête du merlon est située à une distance minimale de 12 m du front de taille ; une clôture d'une hauteur minimale de 2m est installée sur le merlon en limite de la zone réservée au piège à cailloux. <p>A long terme, le piège à cailloux devrait être comblé progressivement par les éboulis naturels du front de taille résiduel. Lorsque ces éboulis auront comblé le piège à cailloux, le front de taille résiduel ne sera plus vertical et formera un plan incliné comportant des éboulis crayeux à sa base. Ces éboulis, entretenus naturellement au grès des épisodes pluvieux (ravines) devraient être favorables au développement du Sisymbre couché.</p>
Période d'intervention
La réalisation des aménagements de sécurisation du front de taille résiduel est prévue tout au long de la remise en état de la carrière, au fur et à mesure de la création des terrasses.
Financement
Mesure prévue dans le cadre de la remise en état de la carrière (cf. arrêté préfectoral du 09 août 2006) et à mettre en œuvre par l'exploitant (Lafarge Granulats Seine Nord).
Indicateurs de suivi
Suivi scientifique de la population de Sisymbre couché

Action 3	Maintien des conditions écologiques favorables au Sisymbre couché sur l'extrémité est de la carrière	
Actions hors contrats		
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF 1 : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »</p> <p>L'extrémité Est de la carrière constitue une zone non concernée par le remblaiement de la carrière sur laquelle les conditions écologiques permettent l'existence d'importantes populations de Sisymbre couché.</p> <p>L'objectif de cette action consiste à pérenniser ces conditions. Compte tenu de la disparition programmée des populations de Sisymbre couché sur le carreau bas, cette action est particulièrement importante pour assurer la conservation du Sisymbre couché sur le site Natura 2000.</p>	
Habitats et espèces d'intérêt européen visés :		
<input type="checkbox"/> Sisymbre couché (1394)		
Description :		Priorité 1
<p>Il s'agit de mettre en place les opérations de gestion conservatoire nécessaire au maintien des populations de Sisymbre couché occupant l'extrémité Est de la carrière : scarification de substrat, maintien des ravines naturelles...</p>		
Superficie :		
A préciser		

Acteurs concernés
Lafarge Granulats, Lafarge Ciments, DIREN, DRIRE, CBNBP
Modalités de réalisation
<p>L'arrêté préfectoral du 09 août 2009 précise que le site est maintenu dans son état actuel en partie Ouest (réaménagement déjà réalisé) et en partie Est (talus colonisé par le Sisymbre couché).</p> <p>En 2001, l'espèce colonisait pratiquement toute la zone, mais celle-ci a été végétalisée pour réduire l'impact visuel. Depuis, diverses interventions et les conditions pluviométriques ont permis de rajeunir le milieu à certains endroits et de permettre la pérennisation des populations de Sisymbre couché. Aujourd'hui, deux zones sont favorables à l'espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ravines naturelles créées lors des épisodes pluvieux ; • une zone de craie régalee en 2001 dans un secteur où le substrat n'était pas favorable. Cette zone a bénéficié de travaux de gestion conservatoire en 2004 (scarification) pour rajeunir le milieu. <p>Le maintien des populations de Sisymbre couché pourra passer plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le maintien des ravines naturelles existantes • l'aménagement de zones crayeuses par talutage et création de banquettes en légère pente • dans les zones où le substrat n'est pas favorable, le dépôt de matériaux crayeux issus de zone où le substrat était favorable au Sisymbre couché • des opérations de rajeunissement du milieu par scarification de craie • toute autre opération permettant de recréer et entretenir des milieux favorables au Sisymbre couché <p>Enfin, il sera nécessaire de ne pas renouveler d'opérations du type semis, ou toute autre implantation de couvert végétal, pour assurer la présence d'espaces colonisables par le Sisymbre couché.</p>
Période d'intervention
<p>Ces différentes opérations doivent être engagées dès le début de la remise en état de la carrière. Les conditions écologiques favorables au Sisymbre couché seront pérennisées sur l'extrémité Est de la carrière tout au long de sa remise en état.</p>

Financement

Mesure à mettre en œuvre par l'exploitant (Lafarge Granulats Seine Nord).

Indicateurs de suivi

Superficie des milieux aménagés pour le Sisymbre couché (dépôts crayeux)

Suivi scientifique de la population de Sisymbre couché

VII.2.MESURES DE GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES COMPLEMENTAIRES AU PLAN DE REMISE EN ETAT

Outre les mesures déjà définies dans le cadre du réaménagement de la carrière, des mesures complémentaires sont définies notamment pour compléter utilement ces mesures (modalités de gestion des zones d'accueil du Sisymbre couché).

VII.2.1. MESURES EN FAVEUR DU SISYMBRE COUCHE

Deux mesures de gestion des habitats favorables au Sisymbre couché sont envisagées :

- Le Griffage superficiel des couches de craie où la plante se développe
- La lutte contre une espèce végétale invasive : l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)

Action 4	Griffage de surface favorable au maintien des populations de Sisymbre couché	
Contrat Natura 2000 hors milieux agricoles et forestiers		Code PDRH A32308P
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF 1 : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »</p> <p>Le plan de remise en état de la carrière prévoit de restaurer, voire recréer, des habitats secondaires favorables au Sisymbre couché. Les modalités de gestion de ces habitats seront définies précisément et adaptées en fonction des résultats du suivi scientifique mise en œuvre par le CBNBP.</p> <p>Toutefois, une mesure de griffage du milieu est proposée ici par anticipation et a pour objectif d'entretenir les milieux qui seront créés sur les terrasses supérieures en faveur du Sisymbre.</p> <p>Par ailleurs, cette mesure peut d'ores et déjà être mobilisée sur des zones de dépôts de craie existants, mis en place pour assurer la conservation de l'espèce sur le site pendant la remise en état de la carrière.</p> <p>D'autres mesures de gestion pourront être proposées dans le cadre du suivi réalisé par la CBNBP.</p>	
<p>Habitats et espèces d'intérêt européen visés :</p> <p><input type="checkbox"/> Sisymbre couché (1394)</p>		
<p>Description :</p> <p>L'action consiste à réaliser régulièrement des travaux de grattage de la craie accueillant les populations de Sisymbre couché afin de rajeunir le milieu et remobiliser la banque de graines sous-jacente.</p> <p>La mise en œuvre sur le terrain de cette action devra être adaptée en fonction des contraintes techniques particulières qui apparaîtraient une fois les terrasses réalisées et les couches de craie déposées.</p>		Priorité 1

Superficie :

A préciser à l'issue du dépôt de la craie sur les terrasses supérieures.

Périmètre d'application

Périmètre du site Natura 2000

Conditions d'éligibilité**Nature du bénéficiaire**

Propriétaire ou titulaire d'un droit couvrant la durée du contrat des parcelles concernées

Critères techniques

- l'accès des engins se fera uniquement par temps sec et sur sols ressuyés en surface
- l'opération ne pourra être réalisée que dans des zones en sécurité (zone en dehors de tout risque d'éboulement, des zones pentues ou non surplombantes...)
- le griffage n'est envisageable que sur des surfaces de superficie limitée

Documents et enregistrements obligatoire

Annexe technique du contrat (comprenant le diagnostic initial et la programmation détaillée des interventions techniques)

Engagements du bénéficiaire**Préparation des interventions**

Une expertise préalable sera réalisée pour fournir un cahier technique qui sera annexé au contrat et détaillant :

- les caractéristiques de la zone d'intervention : pente, relief, conditions d'accès...
- les potentialités de voir réapparaître, ou se maintenir, sur la zone d'intervention le Sisymbre couché
- la localisation des zones de travaux (plan d'intervention)
- la nature des travaux à réaliser
- les modalités techniques d'intervention (matériels utilisés...)
- la période de réalisation des travaux

Engagements non-rémunérés

- Réalisation des travaux en-dehors de la période de reproduction de la faune et de la flore
- Interdiction de retournement ou de travail du sol en profondeur
- Interdiction de fertilisation et d'utilisation de produits chimiques (phytocides, phytosanitaires notamment)
- Interdiction de mise en culture, de semis ou de végétaux
- Interdiction de drainage et de remblayage
- Interdiction de feux pour l'élimination des produits de coupe et de fauche
- Exportation des produits de coupe dans un délai d'une semaine, ou à défaut, stockage temporaire en limite de la zone d'intervention à des endroits localisés sur le plan d'intervention puis exportation dans un délai d'un mois
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagements rémunérés

- Si nécessaire, travaux de déboisement et de débroussaillage :
 - Débroussaillage
 - Fauche manuelle ou mécanisée
- Exportation des produits de coupe (souches, grumes, branches) et de fauche en dehors des zones d'intervention et des habitats d'intérêt communautaire
- Griffage manuel ou mécanique
- Etude et frais d'expert

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Fréquence et période d'intervention

Période de réalisation des travaux entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars

Les travaux prévus devront être réalisés au moins une fois pendant la période couverte par le contrat

Durée de l'engagement

5 ans

Compensation financière

Montant de l'aide

Rémunération accordée sur devis* et dans la limite des dépenses réelles avec un plafond fixé à 50 € HT / m²

Pièces justificatives à fournir

Paiement sur présentation de la facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente**

Sources de financement

Fonds FEADER, Fonds du Ministère en charge de l'Ecologie

Modalités de contrôles

Points pouvant faire l'objet d'un contrôle

- Contrôle des surfaces restaurées et/ou entretenues (mesurées au GPS)
- Contrôle de la réalisation de l'exportation des produits en dehors des lieux d'intervention et des habitats d'intérêt communautaire
- Contrôle du respect de la période d'intervention
- Réalisation de photos avant et après interventions (utilisation d'un repère fixe recommandé)
- Consignement dans un cahier d'enregistrement consultable des dates des interventions et des surfaces concernées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi

- Surface effective ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000
- Suivi scientifique du Sisymbre couché

* : Rémunération accordée sur devis : l'animateur contactera le service instructeur afin de connaître les exigences actuelles en terme de nombre de devis minimum à fournir selon le statut du contractant potentiel.

** : Pièce de valeur probante équivalente : état récapitulatif du temps passé par le personnel, certifié par une personne habilitée (directeur, chef du personnel, président) ou coûts salariaux (attestation nominative du comptable ou bulletin de salaire) ou frais professionnels (déplacements, hébergement, restauration) sur la base des barèmes de l'entreprise ou des barèmes fiscaux.

Action 5	Chantier de limitation de l'Arbre aux papillons (<i>Buddleja davidii</i>)	
Contrat Natura 2000 hors milieux agricoles et forestiers		Code PDRH A32320P et R
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF 1 : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »</p> <p>Le Sisymbre couché supporte mal la concurrence d'autres espèces végétales. Le diagnostic a mis en évidence la colonisation rapide et importante des zones abritant les populations de Sisymbre par l'Arbre aux papillons. Cette dernière est considérée comme indésirable sur le site en raison de son caractère extrêmement pionnier qui en fait une des premières espèces à s'implanter sur les milieux favorables au Sisymbre couché.</p> <p>L'objectif de cette action de mettre en œuvre des travaux permettant de limiter le développement de l'espèce sur le site et de préserver les milieux favorables au Sisymbre.</p>	
Habitats et espèces d'intérêt européen visés :		
<input type="checkbox"/> Sisymbre couché (1394)		
Description :		Priorité 2
<p>L'action consiste à réaliser et mettre en place différentes techniques de lutte contre l'Arbre aux papillons pour limiter son développement sur le site. Très peu d'expérimentations ou d'études ont été réalisées sur les moyens de gestion de l'espèce.</p> <p>Toutefois, l'arrachage des jeunes plants, la coupe répétitive, l'utilisation de produits herbicides, voire l'utilisation du feu sur les souches après coupe sont des techniques qui ont permis dans des contextes variés de contrôler partiellement la présence de l'espèce (MULLER, 2004).</p> <p>Cette mesure présente un caractère expérimental et les techniques proposées ici pourront être adaptées au fil du temps, en fonction des résultats des travaux et de leur efficacité sur la conservation du Sisymbre couché. Elle sera mobilisée en fonction des besoins réels, évalués régulièrement sur le terrain.</p> <p>D'autres espèces végétales considérées comme invasives pourront, le cas échéant, être traitées dans le cadre de cette mesure (Robinier faux-acacia...).</p>		
Superficie :		
A préciser en fonction de la colonisation par l'espèce		

Périmètre d'application
Périmètre du site Natura 2000

Conditions d'éligibilité
Nature du bénéficiaire
Propriétaire ou titulaire d'un droit couvrant la durée du contrat des parcelles concernées
Critères techniques
<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de la sensibilité du Sisymbre couché à la concurrence végétale, la mesure peut être engagée sans attendre la présence de l'Arbre à papillon sur un secteur occupé par le Sisymbre couché. Il s'agit d'intervenir de façon préventive à proximité des espaces occupés par le Sisymbre couché • Le cas échéant, l'accès des engins se fera uniquement par temps sec et sur sols ressuyés en surface • les modalités techniques de lutte contre l'espèce pourront évoluer en fonction des résultats, avec l'accord de la structure animatrice et des services instructeurs • d'autres techniques pourront également être proposées dans le cadre de cette mesure, avec l'accord de la structure animatrice et des services instructeurs

- les secteurs d'intervention devront être choisis en tenant compte d'éventuels enjeux identifiés vis-à-vis de la faune (présence d'un oiseau nicheur...)

Action complémentaire obligatoire

Suivi scientifique du Sisymbre couché

Documents et enregistrements obligatoire

Annexe technique du contrat (comprenant le diagnostic initial et la programmation détaillée des interventions techniques)

Engagements du bénéficiaire

Préparation des interventions

Une expertise préalable sera réalisée pour fournir un cahier technique qui sera annexé au contrat et détaillant :

- les caractéristiques de la zone d'intervention : pente, relief, conditions d'accès...
- la localisation des zones de travaux (plan d'intervention)
- la nature des travaux à réaliser
- les modalités techniques d'intervention (matériels utilisés...)
- la période de réalisation des travaux

Engagements non-rémunérés

- Ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement de l'Arbre aux papillons : plantations ornementales
- Interdiction de fertilisation
- Interdiction de mise en culture, de semis ou de végétaux
- Interdiction de drainage et de remblaiement
- Les éventuels traitements chimiques pour lutter contre l'espèce doivent être limités en quantité et localisés
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagements rémunérés

- Travaux de limitation du développement de l'Arbre aux papillons :
 - Arrachage manuel et/ou mécanique : cette technique concernera essentiellement les jeunes plants, facilement extractibles, et les zones nouvellement envahies par l'espèce. Elle devra être utilisée de façon raisonnée car l'arrachage est susceptible d'entraîner des perturbations du sol qui favorisent le développement de l'espèce.
 - Coupe : Elle concernera principalement les plants adultes pour dégager des zones de terrain déjà très infestées. L'Arbre aux papillons étant une espèce rejetant vigoureusement, il est préconisé d'appliquer un herbicide systémique sur les souches ou de réaliser des coupes successives de contrôle des rejets, ou encore de brûler les souches. Un broyage des souches pourra également être testé.
- Exportation des produits (plants arrachés, produits de coupe...) en dehors des zones d'intervention et des habitats d'intérêt communautaire, et élimination
- Etude et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Fréquence et période d'intervention

- Arrachage : réalisation préconisée entre le 1^{er} avril et le 30 juin
- Coupe : réalisation préconisée entre le 1^{er} avril et le 30 juin

Ces opérations pourront être réalisées annuellement afin d'assurer un contrôle efficace du développement de l'espèce

Durée de l'engagement

5 ans

Compensation financière

Montant de l'aide

Rémunération accordée sur devis* et dans la limite des dépenses réelles avec un plafond fixé à 15 000 € HT /

hectare
Pièces justificatives à fournir Paiement sur présentation de la facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente**
Sources de financement Fonds FEADER, Fonds du Ministère en charge de l'Écologie

Modalités de contrôles
<p>Points pouvant faire l'objet d'un contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des surfaces travaillées (mesurées au GPS) • Contrôle de la réalisation de l'exportation des produits en dehors des lieux d'intervention et des habitats d'intérêt communautaire • Contrôle du respect des périodes d'intervention préconisées • Réalisation de photos avant et après interventions (utilisation d'un repère fixe recommandé) • Consignement dans un cahier d'enregistrement consultable des dates des interventions et des surfaces concernées • Réalisation effective du suivi scientifique du Sisymbre couché • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Surface effective ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000 • Suivi scientifique du Sisymbre couché

* : Rémunération accordée sur devis : l'animateur contactera le service instructeur afin de connaître les exigences actuelles en terme de nombre de devis minimum à fournir selon le statut du contractant potentiel.

** : Pièce de valeur probante équivalente : état récapitulatif du temps passé par le personnel, certifié par une personne habilitée (directeur, chef du personnel, président) ou coûts salariaux (attestation nominative du comptable ou bulletin de salaire) ou frais professionnels (déplacements, hébergement, restauration) sur la base des barèmes de l'entreprise ou des barèmes fiscaux.

VII.2.2. CHARTE NATURA 2000

VII.2.2.1. Preambule

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux donne la possibilité aux titulaires de droits réels ou personnels (propriétaires et mandataires) des parcelles situées dans les sites Natura 2000 de signer une charte dite « charte Natura 2000 ».

La présente charte répond aux enjeux majeurs de conservation définis dans le DOCOB. Son objectif est d'orienter la gestion sur les parcelles concernées de manière à favoriser la conservation et éviter la destruction des habitats d'intérêt communautaire inventoriés sur le site. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

La signature de la charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels. La charte comprend des recommandations et des engagements. Les recommandations visent à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Ce sont des conseils de portée générale. Les recommandations de la charte NATURA 2000 ne sont pas soumises à contrôle.

Les engagements contribuent à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces. Ils sont définis en lien avec ces objectifs, doivent être de l'ordre des bonnes pratiques et ne pas se limiter au respect des exigences réglementaires.

La mise en œuvre de cette charte n'est pas rémunérée, mais, en compensation, tout propriétaire ou mandataire signataire est notamment exonéré des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) liée aux parcelles gérées selon la charte. Elle remplit également une des deux conditions pour obtenir une garantie de gestion durable des forêts donnant accès à certaines aides publiques et avantages fiscaux (régime Monichon, impôts de solidarité sur la fortune).

Son territoire d'application couvre l'ensemble des parcelles incluses dans le site Natura 2000 sur lesquelles le signataire dispose de droits réels ou personnels.

La charte Natura 2000 porte sur une durée de cinq ans.

Des contrôles du respect de la charte seront effectués sur place par les services de la DDEA, l'adhérent étant prévenu au moins 48 heures à l'avance. Lorsque le signataire de la charte ne se conforme pas à l'un de ses engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il est à noter, cependant, que le non-respect des préconisations listées sous l'entête « recommandations » ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le Préfet.

Toute résiliation avant terme doit être officialisée par le Préfet. Elle équivaut à l'arrêt des engagements du signataire et **a pour conséquence la reprise de la taxation foncière sur les parcelles contractualisées**. En outre, toute nouvelle adhésion à la charte sera interdite pendant une durée d'un an suivant la résiliation. Il est à noter,

cependant, que le non respect des préconisations listées ci-après sous l'entête « Recommandations » ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le Préfet.

Documents à fournir par le signataire :

- Une copie de la déclaration d'adhésion, à laquelle est annexée la charte
- un plan de situation ;
- un extrait de matrice cadastrale récent ;
- un plan cadastral des parcelles engagées ;
- une copie des documents d'identité ;

La DDEA peut demander ultérieurement à la réception du dossier d'autres pièces (ex : délibération d'un organe compétent...)

Documents à fournir par la structure animatrice :

- Une carte des grands types de milieux (cf. carte 4 du DOCOB à réactualiser régulièrement) ;
- Une carte de localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (cf. cartes 4, 5 et 6 du DOCOB) ;
- Une description synthétique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents (cf. fiches actions du DOCOB)

VII.2.2.2. Propositions de recommandations et d'engagements

La charte Natura 2000 du site Natura 2000 « Carrière de Guerville » (voir annexe 8) comporte :

- Des recommandations et engagements de portée générale qui vont concerner l'ensemble des activités sur l'ensemble du site ;
- Des recommandations et engagements par grands types de milieux naturels qui vont s'appliquer dans les zones où ces milieux sont présents. Dans le cas de ce site Natura 2000, trois grands types de milieux sont retenus : les milieux ouverts secs, les milieux forestiers, et les milieux humides et aquatiques.

	Recommandations	Engagements
Portée générale	RG1 : Avertir l'animateur du site d'éventuelles dégradations constatées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire RG2 : Solliciter l'assistance de la structure animatrice pour toute aide concernant la bonne application de la charte RG3 : s'informer, se former, se faire aider pour connaître la gestion des habitats et des espèces	EG1 : Autoriser, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel, l'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de permettre que soit menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen. La réalisation de ces inventaires de suivi sera effectuée par le personnel habilité dans le cadre de Natura 2000 EG2 : Prendre contact avec la structure animatrice et/ou les services de l'Etat (DDEA des Yvelines, DIREN Ile-de-France) pour tout projet sur sa parcelle (en dehors des opérations prévues dans le cadre de la remise en état de la carrière)

	Recommandations	Engagements
		<p>EG3 : Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales invasives (cf. liste annexée à la charte) et signaler à la structure animatrice l'apparition de toute nouvelle espèce invasive observée</p> <p>EG4 : Ne pas épandre de produits herbicides, phytosanitaires ou fertilisants (minéraux ou organiques) sauf traitements spécifiques prévus dans le document d'objectifs pour lutter contre les espèces envahissantes</p>
Milieux ouverts secs	RMO1 : Limiter aux opérations de gestion des milieux naturels la pénétration d'engins sur les milieux ouverts secs	<p>EMO1 : Ne pas planter d'essences arbustives ou arborées sur les milieux ouverts secs, sauf dans le cadre de l'insertion paysagère prévue dans la remise en état de la carrière</p> <p>EMO2 : Ne pas réaliser de semis de couvert végétal</p> <p>EMO3 : Ne pas pratiquer de gestion par brûlis, sauf dans le cadre des opérations de gestion prévues dans le document d'objectifs</p>
Milieux forestiers	RF1: Favoriser la diversité des essences et des strates	EF1: Ne pas planter d'essences arborées ou arbustives exotiques
Milieux aquatiques et humides	RMA1: Limiter au maximum la pénétration d'engins sur les milieux humides et aquatiques	<p>EMA1: Ne pas planter d'essences arbustives ou arborées</p> <p>EMA2 : Sauf recommandations particulières de la structure animatrice ou des services de l'Etat pour la gestion des milieux humides et aquatiques (nettoyage des drains ; enlèvement d'espèces envahissantes...), ne pas arracher d'herbiers aquatiques dans les plans d'eau</p>

VII.3.ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

Plusieurs suivis scientifiques sont proposés ici, dont certains sont déjà mis en œuvre par les partenaires de Lafarge sur la carrière, afin de vérifier les effets des actions :

- Le suivi scientifique de la population de Sisymbre couché ;
- Le suivi de la colonisation par l'Arbre aux papillons ;
- Des inventaires complémentaires.

Action 6	Suivi scientifique de la population de Sisymbre couché	
Actions hors contrats		
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF 1 : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »</p> <p>L'objectif de ce suivi est de proposer à l'exploitant des préconisations d'aménagement et de gestion dans le cadre de la remise en état de la carrière, de façon à pérenniser les conditions écologiques favorables au Sisymbre couché. Ce suivi est déjà mise en œuvre par le CBNBP et opérationnelle avec des actions de génie écologique déjà réalisées.</p>	
Habitats et espèces d'intérêt européen visés :		
<input type="checkbox"/> Sisymbre couché (1394)		
Description :		Priorité 1
<p>Cette action consiste à mettre en place un protocole de terrain pour suivre les populations de Sisymbre couché et à proposer des orientations d'aménagement et de gestion en fonction des résultats du suivi.</p>		

Acteurs concernés
Lafarge ciments, Lafarge Granulats, CBNBP, DIREN, Structure animatrice
Protocoles possibles
<p>Le suivi réalisé par le CBNBP s'appuie sur plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une cartographie des stations de Sisymbre couché (relevées au GPS) • L'évaluation des densités de population pour chaque station • Un rapport de synthèse accompagné de recommandations de gestion en faveur du Sisymbre couché <p>Ce protocole pourra éventuellement être complété par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation du nombre d'individus pour chaque station relevée, en fonction du nombre et de la taille des stations sur la carrière • Une analyse diachronique de l'évolution des populations depuis le début de la mise en œuvre du suivi
Fréquence
Le suivi est réalisé chaque année depuis 2001.
Source de financement
Suivi pris en charge par l'exploitant (Lafarge Granulats).
Indicateurs de suivi
Résultats des suivis annuels (cartographies, rapport)

Action 7	Inventaires complémentaires	
Actions hors contrats		
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF n°3 : « Favoriser une réflexion entre les acteurs du site en vue de maintenir des conditions écologiques »</p> <p>Cette action est déjà en partie mise en œuvre par G. Baudoin qui réalise des inventaires complémentaires ponctuels dans le cadre du suivi naturaliste de la carrière. Ce dernier a déjà identifié, dans ce cadre, la présence de plusieurs espèces patrimoniales (Crapaud calamite, Œdicnème criard, Oedipode turquoise...), confirmant ainsi l'intérêt écologique global de la carrière.</p> <p>L'action vise à enrichir les connaissances naturalistes du site par des expertises de terrain complémentaires. Il s'agit de prendre en compte la biodiversité de la carrière dans son ensemble dans le cadre de la remise en état.</p> <p>Par ailleurs, d'autres espèces d'intérêt communautaire sont susceptibles de fréquenter le site.</p>	
Habitats et espèces visées : groupes non ou peu étudiés jusqu'à présent		
Description : Il s'agit de réaliser des expertises complémentaires sur des groupes faunistiques peu étudiés jusqu'à présent : amphibiens, reptiles, insectes, chiroptères...		Priorité 2

Acteurs concernés Lafarge Ciments, Lafarge Granulats, G. Baudoin, associations naturalistes, bureaux d'études, DIREN, Structure animatrice
Modalités de réalisation Plusieurs expertises complémentaires peuvent être proposées avec des protocoles simplifiés permettant d'identifier rapidement les cortèges d'espèces en présence et, le cas échéant les espèces patrimoniales : <ul style="list-style-type: none"> • Amphibiens : recherche et identification par capture en milieu aquatique (pêche à l'épuisette dans les points d'eau), recherche et identification par détection directe (détection visuelle, écoute des chants) • Insectes : recherche et identification par détection directe et capture au filet à insectes, recherche d'indices et de traces (odonates, coléoptères), détection auditive (orthoptères) • Chiroptères : inventaires basés sur l'écoute au détecteur d'ultrasons sur des points d'écoute définis au préalable, inventaires et évaluation de l'activité à partir de détecteur ANABAT disposés en différents endroits du site • Autres groupes (protocoles à établir)
Fréquence A définir avec l'exploitant et les partenaires
Source de financement Lafarge Granulats Seine Nord, DIREN Ile-de-France
Indicateurs de suivi Nombre d'inventaires complémentaires réalisés et de groupes étudiés Résultats des inventaires

VII.4.MESURE RELATIVES A L'ANIMATION DU SITE

Action 8	Information locale, communication, animation	
Autre action, hors contrat		
Objectif(s) poursuivi(s)	<p>OBJECTIF 1 : « Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Sisymbre couché »</p> <p>OBJECTIF 2 : « Améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles marneuses »</p> <p>OBJECTIF n°3 : « Favoriser une réflexion entre les acteurs du site en vue de maintenir des conditions écologiques »</p> <p>La mise en œuvre du document d'objectifs nécessite un travail d'animation auprès des acteurs du site pour informer les acteurs du site de son contenu. L'objectif de cette action est de favoriser par ce travail d'information et d'animation la réalisation des actions prévues dans le document d'objectifs.</p>	
Habitats et espèces d'intérêt européen visés :		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire, autre faune et flore remarquable du site		
Description :		Priorité 1
Il s'agit de développer différentes actions d'information et de suivi pour animer la mise en œuvre du document d'objectifs avec les acteurs du site : aide à la contractualisation, information du public, animation du comité de pilotage...		

Acteurs concernés

Lafarge Ciments, Lafarge Granulats, services de l'Etat, CBNBP, élus locaux, structure animatrice de la mise en œuvre du document d'objectifs

Modalités de réalisation

Plusieurs actions et outils entre dans l'information et l'animation du document d'objectifs peuvent être envisagés :

- L'animation, en lien avec les services de l'Etat, du comité de pilotage
- L'aide technique et administrative à la contractualisation (contrats Natura 2000)
- Des réunions et visites de terrain à l'attention des différents publics (élus, habitants)
- L'actualisation de la plaquette d'information réalisée sur le Sisymbre couché par le CBNBP : conception d'un bulletin format A5 ou A4, 4 pages reproductible et diffusable en fichier informatique (PDF)
- La conception et l'installation d'un panneau d'information sur site qui servirait de support pour les réunions et animations
- La mise en place des suivis scientifiques et études qui ne sont pas déjà en cours de réalisation
- Le suivi des projets et documents de planification susceptible d'interagir avec la démarche Natura 2000

Fréquence

La fréquence de réalisation des différents outils et actions sera définie dans le cadre des missions de la structure animatrice.

Sources de financement

Lafarge Granulats Seine Nord
Fonds du Ministère de l'écologie

VII.5.SYNTHESE DES ACTIONS

Le tableau ci-dessous récapitule les actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, hors charte Natura 2000.

SYNTHESE DES MESURES SUR LE SITE NATURA 2000 « CARRIERE DE GUERVILLE »				
Mesures	Priorité	Secteurs concernés	Dispositif / financement	Commentaires
Action 1 : Régalage de craie sur les terrasses supérieures	1	Terrasses supérieures	Remise en état de la carrière	Les terrasses sont en cours de création
Action 2 : Création naturelle d'éboulis crayeux	1	Front de taille résiduel	Remise en état de la carrière	Création d'un piège à cailloux le long du front de taille favorable à la mise en place d'éboulis crayeux à long terme
Action 3 : Maintien des conditions écologiques favorables au Sisymbre couché sur l'extrémité est de la carrière	1	Extrémité est de la carrière	Remise en état de la carrière	
Action 4 : Griffage de surface favorable au maintien des populations de Sisymbre couché	1	Terrasses supérieurs ou autre secteur ne présentant pas de risque de sécurité	Contrat Natura 2000 hors milieux agricoles et forestiers	
Action 5 : Chantier de limitation de l'Arbre aux papillons (<i>Buddleja davidii</i>)	2	A définir	Contrat Natura 2000 hors milieux agricoles et forestiers	
Action 6 : Suivi scientifique de la population de sisymbre couché	1	Ensemble de la carrière en cours de remise en état Secteurs bénéficiant de l'action de lutte contre l'Arbre aux papillons	Convention Lafarge GSN / CBNBP	
Action 7 : Inventaires complémentaires	2	Ensemble du site Natura 2000	Animation du site Natura 2000 (en partie)	
Action 8 : Information locale, communication, animation	1	Ensemble du site Natura 2000	Animation du site Natura 2000	

Bibliographie

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., 2004. " *Cahiers d'habitats " Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.* Tomes 1 à 7. MEDD/MAP/MNHN. Édition La Documentation française, Paris.

BOULLET V., 1986. *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot.* Essai de synthèse phyto écologique. Thèse de doctorat, Lille : 330 p.

BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne.* Edition Belin : 639 p.

BOURNERIAS M., PRAT D. et al., 2005. *Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg, deuxième édition.* Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze : 504 p.

Commission européenne DG environnement, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. EUR 15/2* : 132 p.

Commission européenne, 2000. *Gérer les sites NATURA 2000.* Les dispositions de l'article 6 de la directive « Habitats » (92/43/CEE) : 51 p. + annexes.

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), Compagnie des Sablières de la Seine, 2005. *Sisymbrium supinum L. en Ile-de-France – Demande d'autorisation de transplantation, de restauration et d'introduction de populations d'une espèce protégée par la Convention de Berne.* LAFARGE Ciments. Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France. DDE 78. 49 p.

ENCEM, 2004 – Dossier Installations Classées – 2510.1 et 2515-1. Etude d'impact. Carrière de Mézières-sur-Seine – Guerville (78). LAFARGE Ciments. 105 p.

ENGREF, 1997. *CORINE Biotopes version originale. Types d'habitats français* : 217 p.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques.* Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225p.

LAMBINON J. et al., 1992, *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines.* Quatrième édition. Edition du Jardin botanique national de Belgique : 1092 p.

MELKI F./BIOTOPE, 2007. *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000.* Ministère de l'écologie et du développement durable. 104 p.

MULLER F. et al., 2002. *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches.* Espaces Naturels de France, fédération des conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France » :132 p.

Muller S., 2004. *Plantes invasives en France.* Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 p.

Museum National D'histoire Naturelle, Maurin H. (coord.). 1995 – *Livre Rouge. Inventaire de la Faune menacée en France.* Editions Nathan . 176 p.

Office National des Forêts (ONF, agence Aube – Haute-Marne) & Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA), 2008 – Document d'objectifs du site Natura 2000 n°14 « Savarts du camp militaire de Suippes » - document de synthèse. 121 p.

RAMEAU JC., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. *Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire.* France domaines atlantique et continental.

VALENTIN-SMITH G. et al., 1998. *Guide méthodologique des documents d'objectifs NATURA 2000.* Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels. Quétigny : 144 p.

Annexe 1 : arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR1102013 de la carrière de Guerville



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

ARRETE n° B - 06

00065

portant création d'un comité de pilotage local
du site Natura 2000 n° FR1102013 de la carrière de Guerville

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

LE PREFET DES YVELINES,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la loi du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, les directives communautaires ;

Vu l'ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-1 et suivants, et R.214-15 et suivants ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment ses articles 140 et suivants ;

Vu le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites NATURA 2000 et modifiant le code rural ;

Vu le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites NATURA 2000 et modifiant le code rural ;

Vu le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites NATURA 2000 et modifiant le code de l'environnement ;

Vu l'avis du Directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France ;

Vu l'avis de la Directrice départementale de l'agriculture et de la forêt des Yvelines ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est créé un comité de pilotage local pour le site NATURA 2000 n° FR1102013 de la carrière de Guerville, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992.

Ce comité est chargé de superviser l'élaboration du document d'objectifs de ce site. Il est l'organe central du processus de concertation permettant d'examiner, d'amender et de valider à chaque étape d'avancement les documents et les propositions qui lui sont soumis par la structure chargée de l'élaboration du document d'objectifs et de sa mise en œuvre.

ARTICLE 2 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

- Le Préfet des Yvelines ;
- le Directeur régional de l'environnement ;
- le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;
- le Président du Conseil régional ;
- le Président du Conseil général ;
- le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ;
- le Directeur du Conservatoire botanique national du Bassin parisien ;
- le Président du Centre ornithologique de la région Ile-de-France ;
- le Président de l'Office pour la protection des Insectes et de leur environnement ;
- le Président d'Yvelines environnement ;
- le Maire de GUERVILLE ;
- le Maire de MEZIERES-SUR-SEINE ;
- le Président de la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines ;
- le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ;
- le Président de la section Ile-de-France de l'Union nationale des Industries de Carrières et d'exploitation de matériaux ;
- le Directeur du secteur Seine-aval de la compagnie des sablières de la Seine.

ARTICLE 3 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

ARTICLE 4 : Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements doivent désigner parmi eux le président du comité de pilotage, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et de sa mise en œuvre.

Lors de leur désignation, la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent être présents. La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion, présidée par l'autorité administrative.

A défaut de désignation d'un président, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'élaboration du document d'objectifs sont assurées par l'autorité administrative.

ARTICLE 5 : Après l'approbation du document d'objectifs, le comité de pilotage est convoqué par le préfet afin que les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent en leur sein, pour une durée de trois ans, le président du comité de pilotage, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de sa mise en œuvre.

A défaut le préfet préside le comité de pilotage et désigne pour une durée de trois ans le service de l'Etat chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la réalisation et de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

ARTICLE 6 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

ARTICLE 7 : Le comité se réunit sur convocation de son Président et sur convocation du Préfet des Yvelines pour la première réunion.

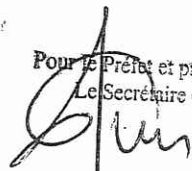
ARTICLE 8 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le directeur régional de l'environnement, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 20 NOV 2006

Pour ampliation
Versailles le 22 NOV. 2006
Pour le Préfet des Yvelines
et par délégation,
La Directrice Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
des Yvelines


Anne MEIGNIEN

Le Préfet des Yvelines


Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Philippe VIGNES

Annexe 2 : Listes des espèces végétales observées sur le site Natura 2000 « Carrière de Guerville » (BIOTOPE, 2008)

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Amaranthus sp.</i>	Amarante
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron des champs
<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnéraire
<i>Arctium lappa</i>	Bardane commune
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Réglisse sauvage
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlore perfoliée
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillons
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide commune
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque
<i>Carex sylvatica</i>	Laîche des bois
<i>Carlina vulgaris</i>	Carline commune
<i>Carpinus betulus</i>	Charme
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite-centaurée commune
<i>Centaurium pulchellum</i>	Petite-centaurée délicate
<i>Chaenorrhinum minus</i>	Petite Linaire
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc
<i>Chenopodium rubrum</i>	Chénopode rouge
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs
<i>Cirsium eriophorum</i>	Cirse aranéeux
<i>Clematis vitalba</i>	Clematite
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine
<i>Crepis sp.</i>	Crépide
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Roquette jaune
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Pied-de-coq
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune
<i>Epilobium ciliatum</i>	Épilobe cilié
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs
<i>Epipactis sp.</i>	Épipactis
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine
<i>Euphorbia cyprissias</i>	Euphorbe petit-cyprès
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin
<i>Euphrasia stricta</i>	Euphrase dressée
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée faux liseron
<i>Fallopia japonica</i>	Renouée du Japon
<i>Festuca lemanii</i>	Fétuque de Léman
<i>Festuca sp.</i>	Fétuque

Nom scientifique	Nom français
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre
<i>Hedera helix</i>	Lierre
<i>Hieracium pilosella</i>	Piloselle
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des souris
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis joli
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc articulé
<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc arqué
<i>Kickxia elatine</i>	Velvete
<i>Kickxia spuria</i>	Fausse Velvete
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopie d'Europe
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée
<i>Malva neglecta</i>	Petite Mauve
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve des bois
<i>Matricaria perforata</i>	Matricaire inodore
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle
<i>Oenothera sp.</i>	Onagre
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun
<i>Orobancha sp.</i>	Orobanche
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot
<i>Papaver somniferum</i>	Pavot officinal
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse vipérine
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Plantago major</i>	Grand plantain
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux
<i>Polygonum lapathifolium</i>	Renouée à feuilles d'oseille
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
<i>Reseda alba</i>	Réséda blanc
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune
<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens
<i>Rubus sp.</i>	Ronce
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue

Nom scientifique	Nom français
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses
<i>Salix alba</i>	Osier blanc
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite Pimprenelle
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire à oreillettes
<i>Securigera varia subsp. varia</i>	Coronille changeante
<i>Senecio erucifolius</i>	Séneçon à feuilles de roquette
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon de Jacob
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles
<i>Sisymbrium officinale</i>	Herbe aux chantres
<i>Sisymbrium supinum</i>	Sisymbre couché
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron piquant
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droite
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie
<i>Tetragonolobus maritimus</i>	Lotier maritime
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraisier
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine sauvage
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse
<i>Viola sp.</i>	Violette
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-souris

Annexe 3 : structure des tables mapinfo

➤ Cartographie des habitats : 1 table « Carto habitats.tab »

Champ	Type	Description
Ref_site	Caractère(20)	Référence du site Natura 2000
ID_polygone	Caractère (20)	Code du polygone
Nom_habitat	Caractère(200)	Nom de l'habitat
Code_Natura_2000	Caractère(20)	Code Natura 2000 des habitats d'intérêt communautaire
Code_Corine	Caractère(20)	Code Corine des habitats
Corine	Caractère(20)	Code Corine Des habitats adapté à la cartographie
Habitat_communautaire	Caractère(200)	Nom de l'habitat d'intérêt communautaire
Habitat_prioritaire	Caractère(200)	Précision si l'habitat est d'intérêt communautaire
Etat_conservation	Caractère(20)	Etat de conservation de l'habitat
Surface	Flottant	Surface du polygone
Proportion_du_site	Flottant	Couverture relative du polygone par rapport à la totalité du site Natura 2000
Remarques	Caractère(200)	Remarques

Projection : Lambert II étendu

➤ Cartographie du Sisymbre couché : 3 tables

« Carto_sisymbre_surfacique »

Champ	Type	Description
Type_habitat_sp	Caractère(200)	Description succincte de l'habitat du Sisymbre couché
Surface	Flottant	Surface occupée par la station de Sisymbre couché
Estimation_nb_basse	Flottant	Estimation basse du nombre d'individus de Sisymbre couché observés
Estimation_nb_haute	Flottant	Estimation haute du nombre d'individus de Sisymbre couché observés
Estimation_densité_basse	Flottant	Estimation basse de la densité de Sisymbre couché observés (nb individus / 10 m ²)
Estimation_densité_haute	Flottant	Estimation haute de la densité de Sisymbre couché observés (nb individus / 10 m ²)

Projection : Lambert II étendu

« Carto_sisymbre_ponctuelle »

Champ	Type	Description
Nb_individus	Flottant	Nombre d'individus de Sisymbre couché observés
Type_habitat_sp	Caractère(200)	Description succincte de l'habitat du Sisymbre couché

Projection : Lambert II étendu

« pointages_sisymbre »

Champ	Type	Description
NumberOfRouteOrTrack	Entier court	
NameOfRouteOrTrack	Caractère(50)	
NumberOfPoint	Entier court	Numéro du point GPS
NameOfPoint	Caractère(50)	
Time	Caractère(19)	
Altitude	Caractère(10)	Altitude en mètre
Comment	Caractère(50)	Date du relevé

Projection : Lambert II étendu

Annexe 4 : Tableau des coordonnées GPS des stations de Sisymbre couché relevées en 2008 (Biotope).

Numéro du point dans la table « pointages_sisymbre »	Coordonnées X (m)	Coordonnées Y (m)
16	557 615	2 440 652
14	557 642	2 440 657
43	557 671	2 440 680
45	557 667	2 440 669
46	557 678	2 440 663
51	557 673	2 440 665
49	557 690	2 440 638
48	557 703	2 440 666
38	557 759	2 440 634
42	557 765	2 440 663
21	557 821	2 440 660
22	557 875	2 440 624
17	558 109	2 440 515
20	558 116	2 440 527
19	558 123	2 440 552
18	558 128	2 440 486
39	558 245	2 440 548
36	558 269	2 440 571
23	558 720	2 440 481
34	558 718	2 440 477
40	558 781	2 440 327
29	558 754	2 440 275
27	558 746	2 440 256
24	558 745	2 440 253
28	558 749	2 440 250
30	558 800	2 440 304
31	558 804	2 440 304
32	558 806	2 440 301
33	558 810	2 440 292

Projection : Lambert II étendu

Annexe 5 : cartographie des stations de Sysimbre couché en 2003 (d'après CBNBP)



Cartographie GPS des populations de *Sisymbrium supinum* (Ph. BARDIN, CBNBP-MNHN, 2003).

Annexe 6 : liste des personnes consultées

LISTE DES ORGANISMES ET PERSONNES CONSULTEES			
Structure/Secteur d'activité	Personne(s)	Fonction	Date (premier contact)
Direction régionale de l'environnement Ile-de-France	M. LOMBARD M. PATRIMONIO	Chargés de mission - Unité Nature	22/10/2007
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Yvelines	M. DION	Chargé de mission Forêts	27/08/2008
LAFARGE Granulats Seine Nord	M. ARTRU	Responsable foncier et environnement (responsable de l'exploitation du site jusqu'en 2008)	19/02/2008
LAFARGE Ciments	M. DESCOMBES	Responsable géologie et carrières	02/04/2008
Conservatoire botanique National du Bassin Parisien	M. BARDIN	Chargé de mission	08/04/2008
Commune de Guerville	M. BOULLAND	Maire	21/03/2008
Commune de Mézières-sur-Seine	M. BLEVIN	Maire	21/03/2008
Centre Ornithologique Ile-de-France	M. LAIR	Chargé de mission	28/01/2008
	M. BAUDOIN	expert en charge du suivi ornithologique du site	11/03/2008

**Annexe 7 : extrait de l'étude d'impact de l'ENCEM (2004)
concernant la remise en état de la carrière de Guerville**

2 • EXPERIENCE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE REAMENAGEMENT

Comme rappelé ci-dessus, la remise en état telle que définie au travers de la réglementation peut apparaître comme une simple opération de nettoyage et de mise en sécurité du site après exploitation.

Il en va tout autrement dans la réalité et la remise en état relève le plus souvent du réaménagement. C'est une opération capitale puisqu'elle détermine le devenir du site, devenir en fonction duquel elle est mise en œuvre, et engendre des modifications qui doivent persister au-delà de la carrière.

Restitution de pelouses, de prairies, de boisements, réalisation d'opérations de terrassement visant à créer des biotopes variés, restitution de groupements végétaux particuliers sont donc dans ce contexte des actions et des préoccupations quotidiennes du métier d'exploitant. Le réaménagement constitue un volet à part entière de cette profession.

Le présent paragraphe se propose, au travers de l'expérience de LAFARGE CEMENTS en la matière, d'illustrer ceci. Il a pour but de montrer le caractère concret des actions menées en matière de réaménagement par la société sur l'ensemble de ses sites, actions qui seront mises à profit sur le site de la carrière de craie, située sur les communes de Guerville et Mézières-sur-Seine.

3 • OBJECTIFS DE LA REMISE EN ETAT

Le projet de remise en état tient de la volonté de LAFARGE CEMENTS de restituer un site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients, mais également un espace réaménagé s'intégrant au mieux dans l'environnement local.

La société LAFARGE CEMENTS a sollicité le cabinet PAULE GREEN afin de proposer un réaménagement de la carrière le plus en adéquation avec les caractéristiques environnementales locales et prenant en compte les deux nouvelles contraintes : la mise en sécurité du site et la protection du milieu naturel et notamment du Sisymbre couché. Le lecteur trouvera en annexe I l'ensemble de cette étude.

Les principaux points fondamentaux dans l'orientation du choix du projet de réaménagement sont les suivants :

- les orientations préconisées pour la mise en sécurité du site à long terme,
- les potentialités écologiques existant sur le site,

- la valorisation des vues lointaines que l'on peut avoir du site et signifier sa présence dans le paysage de la vallée de Seine,
- l'augmentation de la variété et la caractérisation des ambiances au cœur du site,
- les orientations définies par les derniers décrets ministériels relatifs aux carrières et par l'arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière,
- les travaux de réaménagement déjà réalisés (Figure 28),
- les coûts du réaménagement, afin de proposer des solutions techniques économiquement réalistes.

Dans le contexte évoqué précédemment, les préconisations établies par INERIS dans le cadre de l'étude de stabilité des terrains ont été nécessairement prises en compte. A partir de celles-ci, il est possible d'envisager un aménagement orienté vers une mise en valeur paysagère (affirmation du caractère patrimonial), tout en permettant une meilleure diversité écologique et éventuellement une utilisation pédagogique de la carrière (Figure 29).

Les travaux de réaménagement de la carrière de craie de la société LAFARGE CEMENTS comprendront les opérations suivantes :

- un nettoyage de l'ensemble des terrains avec suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état (installations de traitement, aires de stockage, atelier, hangar, réseaux de convoyeurs, lignes électriques internes ...),
- un remblaiement partiel de la carrière afin de ne laisser subsister qu'une falaise d'une hauteur de 20 m visible,
- le modelage de ce remblaiement sous la forme de trois gradins d'une quarantaine de mètres de large, appuyées sur la falaise,
- le talutage et le modelage des fronts est d'exploitation, incluant une gestion des eaux pluviales,
- Une revégétalisation diversifiée du site pour optimiser les potentialités écologiques, mais également pour améliorer l'insertion du site dans le paysage local ainsi que la sécurité à long terme.

4 • MISE EN OEUVRE DE LA REMISE EN ETAT

4.1. TRAVAUX DE DEMOLITION

Ils concerneront certains des bâtiments et des structures du site non indispensables pour le réaménagement.

Les matériaux inertes issus de la démolition serviront de remblais en sous-couche.

Les autres matériaux non inertes seront évacués vers un centre de traitement adapté à leur nature.

Notons que le tunnel d'évacuation accueillera le réseau de canalisations nécessaire pour le rejet des eaux pluviales excédentaires vers la Seine. En revanche, après la mise en place des canalisations, il sera procédé au remblaiement de chacune des rampes d'accès pour éviter toute pénétration à l'intérieur du tunnel.

Les matériaux de remblayage employés seront constitués de matériaux stériles provenant du remodelage des fronts de taille Est et des apports de matériaux de remblais extérieurs, la société LAFARGE CEMENTS s'assurera de la qualité de ces derniers et mettra en œuvre des mesures de contrôle.

4.2. TRAVAUX DE TERRASSEMENT

4.2.1 TALUTAGE DES FRONTS D'EXPLOITATION

Le talutage des fronts Est (à l'exception du talus crayeux occupé par le *Sisymbre couché*) sera réalisé avec une pente n'excédant pas 45°.

Le remblayage de la carrière sera réalisé dès que possible simultanément sur les trois terrasses, à partir de la zone Est de la carrière.

La terrasse inférieure, se situera aux environs de la cote +54 m NGF et sera raccordée au merlon Nord. Cette première terrasse sera ensuite surmontée d'une terrasse médiane aux alentours de la cote +64 m NGF et d'une terrasse supérieure qui atteindra la cote de +72 m NGF. Ces deux terrasses en gradins auront une largeur d'une quarantaine de mètres.

Le déversement des remblais sera effectué en respectant la zone d'accès protégé, soit à une distance d'au moins 12 m de la falaise. Le talus amont viendra s'appuyer sur la paroi de la falaise avec la pente naturelle des matériaux déversés (cf. schéma de principe du remblayage de la carrière, figure 1 de l'étude INERIS).

Des rampes d'accès seront aménagées au niveau des talus aval des terrasses pour permettre leur desserte.

Ces terrasses seront dédoublées dans la partie Ouest de la carrière en deux fois, ce qui permettra un "enroulement" des gradins autour de l'éperon rocheux. Simultanément, la largeur et la hauteur des gradins diminuent pour venir mourir en pente douce et régulière au niveau du carreau actuel, à proximité des bureaux (aspect d'un amphithéâtre).

A ce niveau, un nouvel étang sera creusé en forme de croissant (au pied de l'éperon rocheux) pour permettre la collecte des eaux de ruissellement.

En ce qui concerne le talus crayeux colonisé de manière remarquable par le *Sisymbre couché*, les interventions seront extrêmement limitées, en particulier sur la partie supérieure, pour conserver en état la station remarquable de cette espèce végétale protégée : seules quelques zones chaotiques du versant seront talutées pour améliorer l'aspect paysager et visuel de cette partie du site.

4.2.2 ASSAINISSEMENT DES TERRAINS

Il sera assuré par les mesures suivantes:

- tout d'abord, par le drainage des eaux en amont de la falaise résiduelle au moyen des fossés 1,2 et 3 (cf. étude hydrologique et hydrogéologique en annexe 2),
- par la réalisation du plan de gestion des eaux pluviales de la zone Est avec notamment le bassin d'atterrissement (dépression) sur la terrasse inférieure, au pied des fronts résiduels,
- par la réalisation d'un drainage des eaux pluviales du plateau au moyen d'un fossé en limite d'emprise,
- par la réalisation de différentes inclinaisons des terrasses vers les drains ou fossés qui seront créés pour faciliter l'évacuation par ruissellement des excédents de pluie et l'écoulement naturel des eaux pluviales vers le nouveau "ruisseau", mis en œuvre sur la terrasse inférieure.
- par la réalisation du nouvel étang en croissant pour le stockage des eaux collectées,
- par la mise en œuvre d'une évacuation gravitaire des eaux pluviales excédentaires vers la Seine au moyen d'un réseau de canalisations, qui empruntera l'actuel tunnel d'évacuation des matériaux,
- si nécessaire par le passage d'un ripper, afin de désagréger la croûte compactée formée par le roulement des véhicules et susceptible de faire obstacle à l'infiltration des eaux.

4.3. RESTAURATION DU SOL

Elle sera réalisée dans les zones remblayées à revégétaliser au moyen des matériaux de découverte et de terres végétales. Des apports extérieurs seront nécessaires, compte tenu de l'absence de terres végétales sur le site.

Le recouvrement consiste à réaliser en sens inverse les opérations de décapage, c'est-à-dire disposer en sous-couche les stériles (horizon inférieur) et ensuite les recouvrir d'une couche de terre végétale (horizon humifère). La mise en place des deux couches du sol se fera en évitant les compactages répétés du soubassement et de la couche inférieure par la circulation des engins de transport et de régalage.

De plus, pour les zones destinées à accueillir le Sisymbre couché une couche de craie, d'une épaisseur de 50 cm, sera régalée au dessus de la couche de remblai, afin de maintenir les caractéristiques édaphiques favorables au développement du Sisymbre couché.

4.4. VEGETALISATION

Le cabinet PAULE GREEN préconise dans le projet de réaménagement (cf. annexe 1) de souligner les lignes de terrassement par la mise en œuvre d'une végétalisation des terrasses particulières.

La terrasse supérieure, la terrasse médiane et leur talus ne seront pas concernés par les travaux de plantation, afin de permettre la colonisation et le développement du Sisymbre couché. A terme, si aucune intervention humaine n'est faite, les terrasses supérieure et médiane se présenteront comme une pelouse calcaire. Pour maintenir le Sisymbre couché sur les

terrasses, un sarclage superficiel du calcaire sera nécessaire. En revanche, il est possible de maintenir plus facilement sur les talus les milieux à Sisymbre, car ils peuvent se régénérer par érosion naturelle.

Une bande de 10 m, en bordure nord de la terrasse médiane, sera plantée d'essences forestières locales.

La terrasse inférieure sera traitée en verger. Des plantations aléatoires (non régulières) de fruitiers sur ces terrasses se densifieront d'ouest vers l'est. La densité de plantation plus faible à l'ouest permettra de révéler le jeu des gradins et leur enroulement autour de l'éperon témoin. En tout état de cause, il est important que les essences choisies n'atteignent pas une taille adulte supérieure à la hauteur des gradins. Sous le couvert de ces arbres, la terrasse inférieure accueillera une prairie champêtre semée.

Le cabinet PAULE GREEN préconise également au sommet du gradin de l'amphithéâtre de créer un alignement de merisiers ("Prunus avium "plena", distance de plantation 8 m) pour en affirmer l'arrondi.

Une haie d'épineux sera mise en place en limite nord de la terrasse supérieure et autour du front de la partie réaménagée à l'ouest, ce qui permettra d'interdire l'approche de la falaise résiduelle.

Aux extrémités du site (est et ouest), les plants seront recherchés dans les essences forestières similaires à ceux existant à proximité. Les boisements périphériques correspondent à de la chênaie-charmaie ou de la chênaie-frênaie calcicole.

Le recours à des essences majoritairement feuillus répond d'une part à des principes écologiques de la composition générale de la végétation initiale, et d'autre part à des considérations pédologiques d'amélioration de l'évolution du sol des terrains remaniés. Dans un premier temps, il est bon d'installer les essences pionnières qui supportent mieux les conditions difficiles.

Il faut rappeler que la société LAFARGE CEMENTS a déjà réalisé de nombreuses plantations dont les premières dates de 1980. Elles concernaient la partie ouest de la carrière. Ces plantations se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui et plusieurs milliers de plants ont ainsi été plantés sur les zones réaménagées de la carrière.

Des manchons de protection (grillage plastique) seront installés autour de chaque plant afin de les protéger des rongeurs et des cervidés.

Les végétaux utilisés seront des jeunes plants d'âge inférieur à deux ans (0,30 m à 0,80 m de hauteur) livrés en godets, car ils offrent une plus grande résistance lors de la transplantation. Les plants forestiers seront d'origine contrôlée et certifiés par le FFN (Fonds Forestier National).

Les plants seront l'objet d'une surveillance et d'un entretien régulier pendant les premières années de plantation. Un nettoyage sera effectué au printemps autour des jeunes plants afin

d'éviter l'étouffement de ceux-ci par la végétation herbacée. Des traitements phytosanitaires seront réalisés autant que nécessaire.

Annexe 8 : projet de charte Natura 2000 « Carrière de Guerville »

➤ Propositions de recommandations de portée générale

- **RG-1** : Avertir l'animateur Natura 2000 d'éventuelles dégradations constatées des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine
- **RG-2** : Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'animateur Natura 2000, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens
- **RG-3** : S'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces

PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000 - ENGAGEMENTS DE PORTEE GENERALE -

EG-1 : Autoriser, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel, l'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de permettre que soit menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen. La réalisation de ces inventaires de suivi sera effectuée par le personnel habilité dans le cadre de Natura 2000

Points de contrôle : contrôle des comptes rendus d'inventaire et d'évaluation réalisés par l'animateur

Mandat :

EG-2 : Prendre contact avec la structure animatrice et/ou les services de l'Etat (DDEA des Yvelines, DIREN Ile-de-France) pour tout projet sur sa parcelle (en dehors des opérations prévues dans le cadre de la remise en état de la carrière)

Points de contrôle : contrôle des projets

Mandat :

EG-3 : Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales invasives (cf. liste annexée à la charte) et signaler à la structure animatrice l'apparition de toute nouvelle espèce invasive observée

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'introduction volontaire depuis la signature de la charte

Mandat :

EG-4 : Ne pas épandre de produits herbicides, phytosanitaires ou fertilisants (minéraux ou organiques) sauf traitements spécifiques prévus dans le document d'objectifs pour lutter contre les espèces envahissantes

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'utilisation des produits chimiques

➤ **Propositions de recommandations pour les milieux ouverts secs**

- **RMO1** : Limiter aux opérations de gestion des milieux naturels la pénétration d'engins sur les milieux ouverts secs

**PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000
- MILIEUX OUVERTS SECS -**

EMO-1 : Ne pas planter d'essences arbustives ou arborées sur les milieux ouverts secs, sauf dans le cadre de l'insertion paysagère prévue dans la remise en état de la carrière

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantations

Mandat :

EMO-2 : Ne pas réaliser de semis de couvert végétal

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de semis

Mandat :

EG-3 : Ne pas pratiquer de gestion par brûlis, sauf dans le cadre des opérations de gestion prévues dans le document d'objectifs

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de gestion par brûlis

Mandat :

➤ **Propositions de recommandations pour les milieux forestiers**

- **RF1** : Favoriser la diversité des essences et des strates

**PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000
- MILIEUX FORESTIERS -**

EF-1 : Ne pas planter d'essences arborées ou arbustives exotiques

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantations

Mandat :

➤ **Propositions de recommandations pour les milieux humides et aquatiques**

- **RF1** : Limiter au maximum la pénétration d'engins sur les milieux humides et aquatiques

**PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000
- MILIEUX OUVERTS SECS -**

EMA-1 : Ne pas planter d'essences arbustives ou arborées

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantations

Mandat :

EMA-2 : Sauf recommandations particulières de la structure animatrice ou des services de l'Etat pour la gestion des milieux humides et aquatiques (nettoyage des drains ; enlèvement d'espèces envahissantes...), ne pas arracher d'herbiers aquatiques dans les plans d'eau

Points de contrôle : contrôle sur place du maintien des herbiers

Mandat :

ANNEXES :

A - LISTE DES ESPECES VEGETALES INVASIVES AVEREES

- Ailanthé (*Ailanthus altissima*)
- Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*)
- Aster de Virginie (*Aster novi-belgii*)
- Arbre à papillon (*Buddleja davidii*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*)
- Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
- Grand lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
- Jussie (*Ludwigia grandiflora*)
- Lentille à turions (*Lemna turionifera*)
- Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)
- Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*)
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

- Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)
- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
- Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- Spartine anglaise (*Spartina anglica*)
- Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)

B - LISTE DES ESPECES ANIMALES INVASIVES

- Vison d'Amérique (*Mustela vison*)
- Raton laveur (*Procyon lotor*)
- Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
- Rat surmulot (*Rattus norvegicus*)
- Ragondin (*Myocastor coypus*)
- Ecureuil de Corée (*Eutamias sibiricus*)
- Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)
- Clam asiatique (*Corbicula fluminea*)
- Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*)
- Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*)
- Ecrevisse à pieds grêles (*Astacus leptodactylus*)
- Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*)
- Ecrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
- Able de Heckel (*Leucaspis delineatus*)
- Aspe (*Aspius aspius*)
- Black bass à grande bouche (*Micropterus salmoides*)
- Black bass à petite bouche (*Micropterus dolomieu*)
- Carassin doré (*Carassius auratus*)
- Carassin argenté (*Carassius gibelio*)
- Carpe commune (*Cyprinus carpio*)
- Grémille (*Gymnocephalus cernuus*)
- Omble de Fontaine (*Salvelinus fontinalis*)
- Sandre (*Stizostedion lucioperca*)
- Silure glane (*Silurus glanis*)
- Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)